Nations Unies S/PV.6153

# Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

*Provisoire*

## 6153e séance

Lundi 29 juin 2009, à 10 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. İlkin | (Turquie) |
| *Membres* : | Autriche | M. Mayr-Harting |
| | Burkina Faso | M. Kafando |
| | Chine | M. Liu Zhenmin |
| | Costa Rica | M. Guillermet |
| | Croatie | M. Vilović |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Rice |
| | Fédération de Russie | M. Dolgov |
| | France | M. Ripert |
| | Jamahiriya arabe libyenne | M. Dabbashi |
| | Japon | M. Okuda |
| | Mexique | M. Heller |
| | Ouganda | M. Rugunda |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir John Sawers |
| | Viet Nam | M. Hoang Chi Trung |

## Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-38505 (F)

Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire les représentants du Bangladesh, du Brésil, du Canada, de la République tchèque, de l'Égypte, de l'Allemagne, du Ghana, de l'Inde, de l'Italie, de la Jordanie, du Maroc, du Népal, du Nigéria, du Pakistan, de la République de Corée, du Rwanda, de l'Espagne et de l'Uruguay.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^me^ Alice Aghenebit Mungwa, Conseillère aux affaires politiques de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M^me^ Mungwa à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et de M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions. Avant de leur donner leur parole, je souhaiterais faire une déclaration liminaire.

Je tiens tout d'abord à répondre à ceux qui souhaitent savoir pourquoi nous avons convoqué un tel débat dans un mois déjà bien chargé du Conseil de sécurité. En fait, nous avons essayé de répondre à cette question dans notre document de réflexion, qui a été distribué il y a deux semaines. Dans ce document, nous avons mis l'accent sur la nécessité de maintenir l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en tant qu'outil essentiel pour les efforts de paix des Nations Unies et des efforts de réforme en cours pour surmonter les obstacles auxquels elle doit faire face.

Lors du processus de réforme du mécanisme de maintien de la paix de l'ONU, de nombreuses questions sont apparues qui exigent la participation active et la réaction des États Membres de l'ONU et du Conseil de sécurité. Ainsi, renforcer l'interaction entre ceux qui préparent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et leur donnent un mandat et ceux qui appliquent ces mandats sur le terrain, souvent en prenant des risques considérables, est une question importante que le Conseil doit examiner plus avant.

Dans notre document de réflexion, nous avons déjà abordé des questions afférentes à cet aspect. Nous pensons que nous ne pourrons trouver les bonnes réponses à ces questions que grâce à un dialogue mutuel, transparent et interactif. En fait, la séance d'aujourd'hui a précisément pour but de réaliser cet objectif. Nous sommes très heureux de voir que les représentants des principaux pays fournissant des contingents, des effectifs de police et des ressources sont également parmi nous aujourd'hui et participent à ce débat.

Comme le Conseil le sait, un débat animé a déjà eu lieu dans divers cadres au sein de l'ONU, tels que le Comité des 34 – le Comité spécial des opérations de maintien de la paix – et le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. Diverses initiatives ont également été lancées par des États Membres dans le but de renforcer davantage le maintien de la paix des Nations Unies et de répondre aux besoins qui découlent des défis contemporains, tels que l'initiative conjointe du Royaume-Uni et de la

France et l'initiative du Canada et du Center on International Cooperation.

Pour ce qui est du Secrétariat, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont entamé une étude interne sur un vaste éventail de questions liées au maintien de la paix intitulée « Nouveaux horizons ». Je suis sûr que les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra nous en diront plus.

Notre but aujourd'hui est de poursuivre les discussions en cours sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'y contribuer en apportant de nouvelles idées et en mettant l'accent sur certains problèmes et contribuer ainsi aux efforts déployés dans divers cadres. Nous espérons que les opinions exprimées aujourd'hui par certains acteurs clefs dans le domaine du maintien de la paix seront utiles dans le cadre des débats en cours dans d'autres enceintes, en particulier pour le Secrétariat dans l'établissement du texte définitif de l'étude « Nouveaux horizons ».

Sans plus attendre, je voudrais maintenant ouvrir le débat qui, nous espérons, sera animé et productif.

Je donne maintenant la parole à M. Le Roy.

**M. Le Roy** : Je souhaite tout d'abord remercier la présidence turque du Conseil de sécurité pour nous permettre de tenir ce débat, à mon sens très bienvenu, sur le maintien de la paix. Cette séance vient à la suite des débats sur le maintien de la paix qui ont débuté au début de l'année sous la présidence française de ce même Conseil. Je tiens donc à remercier les États Membres qui ont poursuivi les discussions sur le maintien de la paix dans différents forums au cours de ces derniers mois. C'est la preuve que nous trouvons un intérêt commun à ce que le maintien de la paix des Nations Unies soit à même de répondre aux demandes actuelles de maintien de la paix, de renforcer ses forces, de réduire ses faiblesses et, enfin, de se préparer aux défis de demain.

Le thème de la séance d'aujourd'hui – les liens entre le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents et des effectifs de police – reflète un point central qui est que le fait que le maintien de la paix des Nations Unies est un partenariat global. Ce partenariat rassemble le Conseil de sécurité avec son autorité politique et légale, ainsi que les États Membres qui sont les seuls à avoir les moyens de pourvoir les opérations en personnel, matériel et finances. Ce partenariat réunit également bien entendu le Secrétariat, qui planifie et gère les opérations et est responsable de leur professionnalisme et de leur efficacité, ainsi que les dirigeants et populations des pays hôtes, dont l'engagement en faveur de la paix est probablement le facteur le plus déterminant pour le succès du maintien de la paix. Enfin, ce partenariat concerne les Nations Unies dans leur ensemble avec tout l'éventail des organisations régionales et multilatérales qui travaillent avec nous pour contribuer à régler les conflits et à construire la paix dans le monde.

Chacun de ces partenaires apporte une contribution essentielle au maintien de la paix. Ces partenaires sont interdépendants, et c'est ce partenariat qui fait la force du maintien de la paix des Nations Unies, sa légitimité, sa responsabilité partagée et son adaptabilité. Lorsque tous ces partenaires sont fermement unis derrière une opération de maintien de la paix, ils envoient un signal sans équivoque de l'engagement international, ce qui renforce l'autorité du Conseil de sécurité, ainsi que la crédibilité et l'efficacité de chaque opération.

Bien entendu, si l'un des éléments de ce partenariat est faible, c'est toute l'opération qui est affaiblie. C'est pourquoi les efforts pour renforcer le maintien de la paix doivent être globaux. Par exemple, il est impossible de se concentrer sur la composante militaire d'une opération, qui est là pour pourvoir la sécurité, sans prendre en compte également la composante civile, qui est là pour appuyer les troupes. Il est impossible de promouvoir de nouveaux concepts en matière de police, tels que les unités constituées de police, sans engager un dialogue continu avec les pays contributeurs au sujet des tâches prévues et des standards qui y sont liés. Les liens entre les mandats, la planification, les budgets et la génération des forces sont cruciaux, et ces liens s'expriment dans les différents forums des Nations Unies. Les engagements pris dans l'un ou l'autre de ces forums doivent nécessairement se traduire par des ressources dans un autre de ces forums et par un appui sur le terrain.

Cette interdépendance signifie que nous avons besoin de solides cadres de dialogue afin de parvenir à une évaluation partagées des défis et des potentiels du maintien de la paix. C'était là certainement un des apports les plus importants du rapport Brahimi (S/2000/809) il y a presque 10 ans. Ce rapport a permis de construire un consensus sur la nature et les objectifs du maintien de la paix et lui a donné une base nouvelle et forte. Mais, Le Conseil le sait, le maintien de la paix

concerne désormais 115 000 soldats de la paix, soit cinq fois plus qu'au temps du rapport Brahimi. Il nous paraît donc temps aujourd'hui de faire ensemble un nouveau bilan et de s'assurer que notre partenariat est prêt pour les défis nouveaux auxquels nous devons faire face.

Les mandats, comme les membres du Conseil le savent, sont plus complexes que jamais, et il subsiste encore un manque de consensus sur la façon dont certaines tâches de ces mandats doivent être mises en œuvre. Les divergences politiques s'expriment parfois au sujet des buts et des objectifs de certaines missions, et le consentement limité de certaines parties laissent parfois nos missions dans certaines difficultés. Les capacités requises, comme par exemple les fameux hélicoptères, ne sont toujours pas suffisamment mises à la disposition des Nations Unies, ce qui gène, en certains cas, considérablement la mise en œuvre de nos mandats. Nos procédures administratives et logistiques sont mises à l'épreuve par la dimension et le rythme des demandes dans certains des terrains les plus difficiles du monde. Et par ailleurs, les contraintes financières et économiques de l'environnement global dans lequel nous évoluons sont une réalité qui nous pousse à revoir le modèle du maintien de la paix. Les coûts, le nombre de troupes et les besoins en capacités ne peuvent continuer à croître indéfiniment, car il y a malheureusement peu de signes aujourd'hui que cette demande d'opérations de maintien de la paix décroisse prochainement.

En revanche, des facteurs tels que les changements environnementaux, les chocs économiques, le crime organisé transfrontalier et les extrémismes pourraient tout à fait générer de l'instabilité supplémentaire et donc créer une demande nouvelle supplémentaire pour des soldats de la paix. C'est pourquoi le partenariat que nous forgeons doit être large et fort en termes de participants et de contributions à nos opérations, ainsi qu'en termes de consensus et d'unité de but et d'action. Cela signifie bien entendu également que la communauté internationale doit continuer de développer au-delà du maintien de la paix d'autres outils, un large éventail d'outils et de réponses, notamment en termes de prévention des conflits, de médiation, voire de déploiement de forces multinationales.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'initiative « Nouveaux horizons » du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions est notre contribution à la constitution d'un nouveau programme de partenariat pour le maintien de la paix. Le Conseil a déjà reçu un résumé analytique d'un document officieux qui sera publié en juillet. Ce résumé contient les principaux thèmes auxquels nous réfléchissons et les domaines dans lesquels nous proposerons quelques actions de suivi ayant fait l'objet de recommandations. Je tiens à souligner que nous estimons être au début d'un processus de débat avec le Conseil. Nous jugeons nécessaire de le poursuivre par un dialogue approfondi et intensifié sur des questions thématiques à New York et ailleurs. Nombre des questions dont nous sommes saisis ne sont pas nouvelles. Le but est de parvenir à un ensemble d'objectifs réalisables, à court, moyen et long terme qui aideront à configurer le maintien de la paix des Nations Unies de façon à mieux répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, le document officieux portera sur quatre points principaux : premièrement, les tâches et les fonctions critiques du maintien de la paix qui exigent un consensus renouvelé; deuxièmement, les mesures visant à améliorer la conception, les ressources et le déploiement des missions; troisièmement, les propositions relatives à l'évaluation et au renforcement des capacités nécessaires à de futures opérations de maintien de la paix; et quatrièmement, une stratégie visant à mettre en place un système d'appui plus solide et plus souple.

Je ne vais pas parler de toutes les propositions que nous faisons dans chaque domaine, car elles figurent dans le dossier dont le Conseil est saisi. Je voudrais plutôt axer mes remarques sur quelques questions qui me semblent, sur la base de ma première année à la tête du DOMP, constituer des priorités de premier ordre.

S'agissant du premier domaine clef, nous sommes d'avis qu'il faut un consensus plus clair quant au rôle des forces pour exécuter, par exemple, leur mandat en matière de protection des civils. Nous devons également établir une meilleure compréhension des aspects opérationnels, stratégiques et politiques d'une opération de maintien de la paix solide, sur la base des débats actuellement en cours avec les États Membres.

À mesure que les mandats deviennent plus exigeants, solides et dangereux, il faut à tout prix qu'existe le fort sentiment d'un objectif commun et d'un lien étroit entre les intentions du Conseil et ce que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de

police sont prêts à donner. À mesure qu'augmente le nombre de tâches confiées à des mandats, nous devons également définir plus clairement les efforts de consolidation de la paix que les missions de maintien de la paix peuvent mener et les ressources nécessaires à cette fin. La réforme du secteur de la sécurité et un état de droit renforcé sont essentiels à l'élaboration des capacités nationales du pays hôte. Ceci est extrêmement important tant dans le cadre de la stratégie de sortie de la mission que nous souhaitons tous réaliser, que pour permettre aux pays hôtes de remettre sur pied les institutions qui leur permettront d'exercer effectivement leur souveraineté.

Des efforts plus larges de consolidation de la paix signifient également le démarrage rapide du relèvement, de la remise sur pied des infrastructures et de la création d'emplois et, pour ce faire, les opérations de maintien de la paix doivent compter sur d'autres partenaires de consolidation de la paix. Lancer rapidement ce type de développement durable est primordial au Libéria, au Timor-Leste et en Haïti. Le prochain rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix mettra en relief les principaux domaines de consolidation de la paix où les capacités de l'ONU doivent être renforcées.

S'agissant du deuxième domaine clef – la conception, les ressources et le déploiement des missions – je voudrais souligner les priorités suivantes. Premièrement, il faut garantir un appui politique continu aux missions. Nous insistons sur l'importance critique d'un processus politique actif et fonctionnel pour s'attaquer au conflit. Lorsque nos opérations de maintien de la paix ont des difficultés, c'est souvent parce qu'il n'existe pas de processus de paix inclusif. Le cas du Darfour en est une illustration claire.

Quel que soit le degré de formation et de spécialisation de nos forces de maintien de la paix, celles-ci ne peuvent pas mener leur mission à bien en l'absence d'un processus de paix viable. Il est essentiel qu'elles aient des mandats réalisables assortis d'objectifs politiques clairs et bénéficiant d'un appui politique continu des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et du Conseil de sécurité. Une façon pour les États Membres de contribuer à leur apporter cet appui politique continu est de former des coalitions axées sur des missions spécifiques afin d'assurer un appui politique et matériel pendant toute la durée d'une mission.

Le document officieux fait également valoir que le Conseil de sécurité doit veiller à trouver les capacités critiques. Il rappelle notamment que le rapport Brahimi recommande d'adopter un processus d'établissement de mandat en deux volets afin d'aider à générer les ressources nécessaires qui garantiront qu'un mandat est réalisable avant d'en arrêter le texte définitif.

Il faut améliorer les processus de planification du Secrétariat et renforcer la concertation avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police en matière de planification. Nous chercherons des moyens d'améliorer le dialogue sur les processus de planification du Secrétariat avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents, en particulier les pays qui apportent des capacités considérables et qui se portent volontaires pour accomplir des tâches complexes. Nous ferons également des propositions pour que les missions démarrent plus rapidement, qu'elles soient plus ciblées et que leur déploiement soit mieux échelonné, afin de déployer en priorité les capacités critiques propices à l'exécution et à la crédibilité du mandat. Il faut également que nous réglions la question des troupes de réserve à même d'être déployées rapidement pour des missions susceptibles d'être confrontées à des problèmes de sécurité.

Trop de nos missions manquent de capacités critiques. Les contingents se trouvant dans des environnements dangereux ne disposent ni des informations ni de la mobilité essentielles à la protection de la force et à l'exécution du mandat. Je crois qu'il faudra en priorité convenir de la nature des capacités requises pour des opérations modernes de maintien de la paix. Il faudra également qu'il y ait suffisamment de mesures d'encouragement pour permettre aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de les obtenir. Nous opérons simultanément dans la jungle de la République démocratique du Congo, le désert du Tchad et du Darfour et dans des centres urbains comme Port-au-Prince. Il est clair que chaque situation exige des capacités différentes. Nous estimons nécessaire de revoir la procédure de calcul des montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents pour veiller à ce qu'ils reflètent la réalité actuelle. On ne peut pas rembourser du matériel sophistiqué au même taux qu'un véhicule de transport blindé.

Par nécessité, nous avons privilégié les chiffres dans la constitution de nos forces, plutôt que les capacités nécessaires à l'exécution du mandat d'une

mission donnée. Le Darfour en est, encore une fois, un exemple frappant. Nous devons ensemble mettre l'accent sur les besoins opérationnels et sur la façon de mieux générer les capacités, et pas seulement les chiffres. Nous devons identifier ensemble le type de capacité requise, y compris les normes minimums convenues pour les contingents et les effectifs de police chargés de missions de maintien de la paix des Nations Unies tout en apportant les améliorations essentielles au système de formation de l'ONU. Et nous devons faciliter l'établissement d'un lien entre les capacités de formation bilatérales et les pays qui pourraient fournir des contingents et des effectifs de police ou qui en fournissent déjà et qui ont besoin d'une formation spécialisée pour s'acquitter des tâches exigées par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Je crois qu'un objectif critique de notre stratégie globale consistant à veiller à ce que les opérations de maintien de la paix disposent des capacités nécessaires doit être d'élargir la base des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Les responsabilités doivent être mieux partagées au sein du système des Nations Unies.

Le Secrétariat doit également s'assurer qu'il répond à toutes les questions en suspens en ce qui concerne le commandement et le contrôle que pourraient exercer les fournisseurs potentiels d'effectifs militaires ou de police. Nous devons également renforcer notre interopérabilité avec les organisations régionales, dont bien sûr l'Union africaine, l'Union européenne et les organisations sous-régionales. Il est évident qu'appuyer l'Union africaine pour l'aider à renforcer ses capacités reste une priorité de rang élevé.

Enfin, je considère l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'appui aux missions menée par le DAM comme une priorité. La Secrétaire générale adjointe Malcorra nous fera part de ses observations sur la question, mais je voudrais simplement dire qu'il est évident pour moi que les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont aujourd'hui l'instrument d'une ONU extrêmement opérationnelle. Pourtant, nos systèmes d'appui ne sont pas encore à la hauteur de cette nouvelle réalité. Nous devons procéder à des ajustements dans la manière dont nous appuyons nos missions pour en améliorer la souplesse et l'efficacité, mais je laisse à M^me^ Malcorra le soin d'expliquer ceci.

Pour terminer, je voudrais dire concernant le nouvel ordre du jour que nous avons proposé pour le partenariat qu'il nous faudra travailler ensemble à son élaboration. Ensemble, nous devons établir l'ordre du jour du maintien de la paix de demain. Nous nous réjouissons d'entamer un dialogue intense avec le Conseil pour la période à venir. J'attends avec intérêt la contribution des membres du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents et de ceux qui apportent des contributions financières, et je m'efforcerai de tenir compte de leurs points de vue et de leurs préoccupations dans le processus de mise au point de la version définitive du document officieux du DOMP et du DAM.

Nous espérons poursuivre ce dialogue avec le Conseil dans les semaines et les mois à venir. A mesure que nous approchons du dixième anniversaire des réformes de fond du rapport Brahimi (S/2000/809), je suis convaincu que c'est la meilleure manière d'honorer et de préserver les réalisations de ce rapport et de s'en inspirer pour l'avenir.

Je saisis cette occasion pour terminer en remerciant le Conseil pour le rôle décisif qu'il a joué pour aider les missions de maintien de la paix des Nations Unies et, bien sûr, je remercie également les fournisseurs de contingents militaires et de police réunis ici pour la contribution qu'ils ont apportée et continuent d'apporter à nos missions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Le Roy pour son exposé. Je donne maintenant la parole à M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

**M^me^ Malcorra** (*parle en espagnol*) : Je me joins aux remerciements exprimés par Alain Le Roy au Conseil de sécurité pour le temps qu'il nous consacre sur ces questions qui sont d'une très grande importance pour nous tous.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Ceci est un exercice commun du Département des opérations de maintien de la paix et du Département d'appui aux missions. Les deux Départements sont parfaitement en phase à cet égard. Les grandes lignes stratégiques de cette initiative auront d'importants effets en matière d'appui dans les cinq années à venir.

M. Le Roy a donné un aperçu de ce dont nous avons besoin dans un nouvel ordre du jour de partenariat pour faire face aux problèmes que nous rencontrons pour nous acquitter des mandats de plus en

plus complexes et variés dans des régions difficiles d'accès, souvent isolées et inhospitalières. Je ne peux que répéter des besoins qui existent en matière d'appui. Nous ne pouvons pas continuer d'apporter des innovations au modèle d'appui sans bénéficier de l'engagement et de l'adhésion inconditionnels de la part des États Membres.

Je voudrais parler plus en détail de certaines des indications de large appui à l'initiative « Nouveaux horizons ». Premièrement, j'insiste sur le fait que nous ne partons pas de zéro. Ces 10 dernières années, de nombreuses innovations utiles en ce qui concerne les outils et les systèmes développés pour les opérations de maintien de la paix ont été approuvées par les États Membres. La création, en 2002, des stocks stratégiques pour le déploiement rapide nous a permis d'équiper et d'approvisionner les missions plus rapidement qu'auparavant. La création d'un Fonds de réserve pour le maintien de la paix permettant d'autoriser l'engagement d'une somme pouvant aller jusqu'à 50 millions de dollars préalablement à la création d'un mandat par le Conseil de sécurité est également une capacité importante.

Cependant, aucune de ces innovations n'est adaptée à la demande actuelle. Leurs plafonds restent bloqués, alors que le budget global du maintien de la paix a plus que triplé, et leurs procédures sont devenues plus compliquées qu'initialement prévu.

Deuxièmement, je suis certaine que continuer sur cette lancée ne conviendra tout simplement pas. Nous avons envisagé une approche plus nuancée et plus ciblée, avec certains éléments d'appui à la mission fournis au niveau mondial, d'autres au niveau régional et le reste au niveau des missions individuelles. Le modèle actuel qui comporte une composante d'appui complet pour chaque mission doit être réorganisé. Nous devons étudier les possibilités qui nous permettront de diminuer l'empreinte des missions; raccourcir les délais sans compromettre la responsabilité et le contrôle; procéder à un déploiement plus intelligent en fonction des plafonds imposés pour raisons de sécurité, de manière à développer une meilleure relation entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui des missions; mieux utiliser le personnel local et les fournisseurs locaux et régionaux; former et conserver du personnel dans des régions plus sûre et plus stables; créer des centres d'excellence qui nous permettront de mieux appuyer les missions; rapprocher la prise de décisions et l'approvisionnement du point de livraison; et revoir le type de matériel des contingents, notamment les taux de remboursement, comme l'a mentionné M. Le Roy.

Troisièmement, il devient de plus en plus important de calibrer l'appui aux différentes étapes du cycle de vie des missions – lancement, stabilisation, maturité, essor, retrait et liquidation – avec des priorités différentes en matière de déploiement à chacune de ces étapes. Les besoins en personnel et en matériel sont différents pour chacune d'entre elles.

En particulier, nous avons défini des défis spécifiques en matière d'appui au cours de la phase de lancement. À l'évidence, l'un des problèmes principaux auxquels nous devons faire face dans notre relation avec les États Membres est celui des soldes inutilisés, et ce problème est spécialement lié aux retards dans la phase initiale de déploiement. Même si nous appliquons certaines des améliorations que j'ai mentionnées, nous nous trouvons toujours face à un système de gestion financière et de délais d'acquisition qui freinent un déploiement rapide.

Plusieurs possibilités existent pour résoudre ces problèmes : entreposer les stocks et appliquer une formule de contrats de service clef en main, accélérer et standardiser les approches en matière de financement pendant la première année d'activité de la mission, améliorer la souplesse financière, et mettre en place un système de partage des moyens matériels entre les missions, ce qui revêt une importance particulière dans le cas du matériel d'aviation.

Quatrièmement, une manière de renforcer la capacité et d'améliorer la performance sans augmenter les effectifs initiaux est d'investir davantage dans des solutions axées sur la technologie, notamment certains éléments écologiques qui pourraient s'avérer très importants pour réduire notre empreinte dans les pays où nous nous déployons. Une meilleure analyse des données, de meilleures communications et un matériel plus performant doivent être au cœur de ces préoccupations.

Cinquièmement, une fois encore, consolider les réformes approuvées par les États Membres permet de développer une force de travail véritablement mondiale et mobile avec un recrutement plus rapide et plus ciblé, une amélioration du niveau de compétence et de meilleures perspectives de carrière, et une plus grande mobilité entre les fonctions et les régions.

Nous allons nous atteler à développer ces cinq axes dans le cadre de la stratégie d'appui du DAM, sur

laquelle il travaille en ce moment. J'ai déjà eu des échanges de points de vue officieux avec des représentants, au cours du mois de mai, et j'ai également eu un retour. Nous fournirons un document officieux plus complet en juillet, de même que le document sur les « Nouveaux horizons ». Mon équipe entre maintenant dans le détail de l'élaboration des études de viabilité et de rentabilité, dont nous partagerons et présenterons les conclusions parmi une série complète de propositions, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, en demandant l'accord des États Membres.

Cela sera un document de premier plan et il sera présenté pour accord avec les budgets des opérations de maintien de la paix en espérant que, avec l'accord des États Membres, nous pourrons également rechercher des possibilités initiales, au cours du prochain cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix.

Je remercie tous les participants. Nous leur communiquerons de plus amples informations pour poursuivre le débat dans un avenir proche.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Malcorra de son exposé.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version abrégée dans la salle.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Ripert** (France) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence turque du Conseil pour l'organisation de ce débat. La France est très attachée à l'amélioration du fonctionnement du maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous réjouissons de l'effervescence actuelle autour de cette question. Elle nous parait traduire d'abord la convergence des préoccupations des uns et des autres et la confiance utile pour l'efficacité de notre travail qui s'établit peu à peu sur ce sujet entre le Conseil de sécurité, l'ensemble des États Membres et le Secrétariat.

Dans le cadre de l'initiative que nous avons lancée sur le sujet avec le Royaume-Uni, la France a demandé à plusieurs reprises que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions puissent réaliser tous les trimestres une présentation sur l'état du maintien de la paix aux Nations Unies, à la fois au plan opérationnel et au plan administratif, budgétaire et financier. C'est donc avec grand plaisir que nous accueillons la séance d'aujourd'hui, et que nous souhaitons qu'elle soit suivie d'autres. Je voudrais remercier en particulier Alain Le Roy et Susanna Malcorra pour la présentation de la future étude « Nouveaux horizons » et leur dire avec combien d'impatience et combien d'intérêt nous attendons la présentation des rapports définitifs un peu plus tard dans l'année.

Je m'associe aussi bien sûr à l'intervention que prononcera tout à l'heure mon collègue tchèque au nom de l'Union européenne.

Les éléments présentés par le Secrétariat nous semblent particulièrement encourageants. J'aimerais rappeler brièvement d'abord l'initiative en trois piliers que nous avons lancée avec le Royaume-Uni pour souligner l'unité de vue entre les deux approches. Un premier bloc de notre initiative porte sur le suivi stratégique des opérations. Comme nous y invite aujourd'hui le Secrétariat, nous avons appelé à l'amélioration de la rédaction des mandats, de leurs liens avec la planification et la définition des objectifs, ainsi que la définition de critères de succès, ou « benchmarks ».

Nous soutenons pleinement l'idée de renforcer les mécanismes de commandement et de contrôle, notamment au niveau du Secrétariat à New York, ainsi que celle d'un meilleur dialogue avec les principaux partenaires dans les phases de planification et de suivi des opérations. L'organisation de réunions d'experts, dites politico-militaires, s'est montrée très utile dans cette perspective et devrait, selon nous, pouvoir être généralisée à la plupart des opérations.

Il est également souhaitable de doter le Conseil de sécurité d'une véritable expertise militaire, en organisant, sous une forme qui reste à définir, des réunions régulières au niveau des conseillers militaires, auxquelles les contributeurs de troupes pourraient être associés.

Un second pilier de notre initiative porte sur la mise en œuvre des mandats complexes. À ce titre, nous avons pleinement appuyé l'idée que l'ONU devait être apte et prête à mener des actions parfois robustes. J'aimerais d'ailleurs souligner que ce serait une erreur de refuser aux Nations Unies le maintien de la paix robuste, et d'ignorer l'importance des contributions des

pays très impliqués dans des opérations précisément robustes, pas nécessairement sous Casques bleus, mais néanmoins mandatées par les Nations Unies, comme par exemple en Afghanistan.

Je voudrais à cet égard rappeler que la France figure parmi les principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont elle est le cinquième contributeur financier. La France fournit près de 2 250 Casques ou Bérets bleus, mais elle contribue également à hauteur de 8 300 hommes dans des opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU dans le cadre de l'Union européenne, de l'OTAN ou à titre national, et souvent dans des zones particulièrement dangereuses.

Dans notre initiative commune, nous appuyons également évidemment pleinement la mise en œuvre par les opérations de maintien de la paix de la protection des civils. C'est, pour l'opinion publique et pour les populations des pays où intervient l'ONU, sur la capacité des Nations Unies de protéger leurs vies que nous serons jugés. Nous devons cela faisant être conscients, nous le reconnaissons, de la contradiction qu'il y a parfois, et on nous l'a dit notamment en République démocratique du Congo lors de la visite récente du Conseil de sécurité, à demander en même temps aux opérations de maintien de la paix d'adopter des postures plus robustes et de protéger plus efficacement les civils. Cela – cette contradiction en tout cas – montre bien la nécessité d'adapter la structure interne des missions à la complexité des mandats.

Le troisième point important a trait à l'intégration précoce de la reconstruction d'après-conflit dans nos stratégies. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix l'a évoqué. S'agissant des priorités dans les mandats. Comme les membres le savent, un effort important a été réalisé. Il est visible en particulier à propos de la République démocratique du Congo dans la résolution 1856 (2008). Cet effort doit être prolongé. Mais les résolutions sont des documents négociés par des États souverains au Conseil de sécurité et avec des États qui n'en sont pas membres. Il n'est pas toujours possible, compte tenu des objectifs politiques respectifs des participants, de toujours pouvoir aboutir à une hiérarchisation soit complète, soit satisfaisante.

La question de la mise en œuvre séquentielle mérite une réflexion approfondie. Il est difficile de multiplier les tâches dès l'entrée dans une mission. Pourtant il nous faut éviter cette contradiction qu'Alain Le Roy a également rappelée. Voulant régler l'urgence, nous négligeons les aspects structurants essentiels aux stratégies de sortie, et la nécessité de veiller à ce que les conflits ne se reproduisent pas ou ne se prolongent pas. La formation des forces de sécurité ou l'état de droit tombent dans cette catégorie.

Ce point renvoie également au problème de la meilleure intégration des opérations militaires des Nations Unies avec l'action du reste du système. La mise au point d'approches intégrées, au Timor-Leste, au Libéria, en République démocratique du Congo, est aujourd'hui non seulement une évidence mais une nécessité qu'il faut traduire dans les faits. La mise en œuvre concrète des orientations sur la cohérence d'ensemble du système est à cet égard fondamentale et urgente, et elle doit accompagner notre réflexion sur le maintien de la paix.

Sur ce point, je voudrais finir en mentionnant notre souhait que le Groupe de travail présidé par notre collègue l'Ambassadeur Takasu puisse à présent s'attaquer en détail à l'analyse des dispositions des mandats des opérations. Ce sera une aide précieuse pour le travail futur du Conseil.

Enfin, le troisième bloc de notre initiative portait sur les ressources. Nous appelons à un travail sur l'efficacité et sur les coûts. Nous accueillons à cet égard très favorablement les premières idées esquissées aujourd'hui par M^me^ Malcorra, à savoir flexibilité financière et responsabilité, sa contrepartie indispensable; et nouvelle stratégie en faveur d'un déploiement rapide, par toute une série d'initiatives que le Secrétariat peut prendre de lui-même. Ces propositions devront être détaillées, c'est ce qui sera fait plus tard, et M^me^ Malcorra peut compter sur nous pour tout faire pour lui permettre de mettre en œuvre au plus vite au sein du système les idées simples parfois, et tellement évidentes que l'on peut se demander pourquoi on ne l'a pas fait plus tôt. Nous l'aiderons à le faire au plus vite.

Au-delà, la future étude « Nouveaux horizons » mettra à juste titre l'accent sur la génération de forces. C'est un enjeu clef, dans un environnement général de tension, voire de pénurie, notamment pour ce qui est des effectifs et des équipements. Nous sommes naturellement favorables à l'élargissement de la base de contributeurs de troupes et d'effectifs de police. Je voudrais rappeler à cet égard les efforts très importants consentis par la France et par l'Union européenne,

notamment pour la formation des forces africaines, à travers par exemple le programme de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (EURORECAMP) ou la mise en réseau des écoles militaires africaines.

Je souhaite soulever ici un point important qui est celui de la formation aux langues et de l'encouragement à la participation aux opérations de maintien de la paix de personnel parlant les langues locales. Évidemment je plaiderai ici notamment au nom des personnels francophones, militaires, policiers, civils. De nombreuses opérations sont déployées aujourd'hui sur des théâtres francophones. Le déficit de personnel francophone ou l'insuffisante maîtrise du français par un certain nombre de personnel des opérations entrave de fait le bon déroulement des opérations, voire constitue un risque pour leur sécurité. Il ne facilite en tout cas pas le rapport et les relations de confiance avec les populations locales. La question des langues ne doit pas être un tabou. Dans le respect des règles de la Charte et des règlements sur l'usage des langues officielles au sein du Secrétariat et dans les opérations, nous souhaitons qu'un effort soit fait.

Le groupe francophone, que j'ai l'honneur de présider, s'est rapproché d'ailleurs des autres groupes linguistiques pour bien montrer qu'il s'agit d'un problème général d'adaptation au terrain. Je voudrais à cet égard simplement mentionner que nous nous réjouissons de la participation du Secrétaire général adjoint au séminaire sur les opérations de maintien de la paix organisé il y a peu à Bamako par l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous sommes également favorables à une réflexion sur la mobilité, les réserves, et les incitations à fournir des moyens, dans la mesure où elles sont soutenables.

Ma délégation se réjouit de l'accent qui est mis dans le document, et dans le principe même du débat d'aujourd'hui, sur la nécessité de consultations avec les principaux contributeurs. C'est un point essentiel dans le système de responsabilité partagée de l'ONU.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre appui au Secrétariat. Les différents aspects de la réflexion entreprise devront être abordés, bien sûr, dans les enceintes compétentes : au Comité des 34, à la Cinquième Commission et, naturellement, au Conseil de sécurité. Au sein de ce dernier, nous sommes déterminés à faire avancer les différentes propositions de notre initiative, qui atteindra une nouvelle phase en août sous la présidence britannique du Conseil. Nous espérons qu'un certain nombre d'orientations pourront être adoptées à cette occasion.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, qui nous donne l'occasion de poursuivre nos délibérations sur cette importante question. Nous nous félicitons notamment de la participation des principaux fournisseurs de contingents et des donateurs les plus importants. Permettez-moi également de remercier le Secrétaire général adjoint Alain Le Roy et la Secrétaire générale adjointe Susanna Malcorra de nous avoir présenté la première synthèse du document officieux « Nouveaux horizons ».

L'Autriche s'associe également à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement à la présente séance par la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Nous appuyons les processus en cours axés sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Autriche voudrait remercier de leurs efforts la France, le Royaume-Uni et le Japon, en sa qualité de Président du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que le Canada. Nous avons déjà observé quelques premiers changements dans la démarche du Conseil vis-à-vis des prorogations de mandat, y compris l'utilisation plus systématique de critères de référence et le suivi des progrès.

Nous avons examiné le résumé du document officieux « Nouveaux horizons », qui recense les principaux défis posés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous attendons avec intérêt de recevoir des propositions plus détaillées dans le document officieux.

Cette initiative du Département des opérations de maintien de la paix arrive à point nommé. Nous pensons également que même si le rapport Brahimi a été rédigé à un moment où il n'y avait que 20 000 soldats de la paix de déployés, il a conservé toute sa validité. Certaines des questions fondamentales doivent être réexaminées, mais ce rapport peut encore guider utilement nos efforts.

L'Autriche, fournisseur de longue date d'effectifs militaires et de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à d'autres missions de la paix prescrites par l'ONU, appuie les initiatives visant à améliorer la coopération et la coordination entre les

pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et le Conseil. Nous devons inclure davantage les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et les donateurs lorsque nous planifions et réexaminons les mandats de maintien de la paix.

Des mandats clairs et réalisables sont la clef du succès des opérations de maintien de la paix. L'élaboration des mandats devrait mieux tenir compte de tous les instruments en question sur la base d'une évaluation des besoins. Les instruments que nous choisissons doivent faire partie d'une stratégie politique générale et servir des objectifs précis. Dans de nombreux cas, le mandat qui en résulte devra donc adopter une approche graduelle. Compte tenu de l'extension sans précédent des opérations de maintien de la paix et de la limitation des ressources humaines et financières, il convient d'étudier très sérieusement d'autres manières de répondre aux conflits, notamment l'action préventive.

Il serait crucial d'élaborer une stratégie intégrée et cohérente en coopération étroite avec d'autres acteurs internationaux, régionaux, sous-régionaux, locaux, voire non gouvernementaux, pour assurer le succès de notre future approche. À cet égard, nous appuyons fermement une coopération renforcée avec les organisations régionales intéressées. En ce qui concerne le maintien de la paix sur le continent africain, une coopération étroite avec l'Union africaine (UA) doit demeurer une priorité particulière. Le renforcement des capacités de l'UA est une condition préalable essentielle à une répartition des charges juste et équitable pour contribuer à la paix et à la sécurité et pour une meilleure prise en main aux niveaux régional et national. C'est pour cette raison que nous sommes favorables à un débat substantiel et ouvert sur les propositions contenues dans le rapport Prodi.

Les enseignements tirés et les expériences acquises par les différentes missions sur le terrain, notamment les contingents nationaux, peuvent fournir au Conseil l'information globale nécessaire à ses délibérations sur l'examen et la prorogation des mandats. Une participation rapide et cohérente des Commandants de la Force, ainsi que des pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, aiderait à créer une compréhension et une confiance communes, et à renforcer la volonté de mettre efficacement en œuvre les mandats adoptés par le Conseil. Le Conseil assume la responsabilité principale de l'établissement de mandats réalisables, mais il incombe aux pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et aux autres acteurs de répondre aux besoins sur le terrain et ils doivent donc obtenir toute l'audition voulue.

À la séance du Conseil consacrée à la protection des civils, vendredi dernier, nous avons réaffirmé notre appui au renforcement des mandats de protection dans les opérations de maintien de la paix. Leur rôle est de la plus haute importance pour assurer la protection physique de la population civile touchée par les conflits armés, notamment des femmes et des enfants. Elles apportent une précieuse contribution à la promotion des droits de l'homme, au renforcement de l'état de droit et à l'accroissement du rôle des femmes dans les processus de paix et de consolidation de la paix, ainsi qu'à la lutte contre l'impunité. Il est clair que, pour mettre en œuvre des mandats de protection, les missions de maintien de la paix doivent être plus efficaces et disposer de davantage de ressources.

Nous sommes convaincus que l'étude indépendante sur les mandats de protection dans les opérations de maintien de la paix, demandée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de coordination des affaires humanitaires, fera des recommandations importantes et renforcera ainsi les efforts globaux de réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Comme je l'ai déjà dit vendredi dernier, l'Autriche espère que le Conseil sera à même de réaliser des progrès sur cette question dans le cadre de la séance sur la protection des civils prévue au mois de novembre.

Nous pensons en outre que la communauté internationale doit consacrer davantage d'attention au lien entre la sécurité et le développement, notamment après les conflits et dans les autres situations précaires.

Les opérations de maintien de la paix peuvent contribuer substantiellement à un développement socioéconomique durable de la région dans laquelle elles sont déployées. Un des moyens d'y parvenir est placer davantage l'accent sur l'approvisionnement local et régional. S'appuyant sur certaines des vues exprimées pendant la séance du Conseil de janvier sur les opérations de maintien de la paix, l'Autriche a entamé un dialogue avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur la manière de renforcer l'impact socioéconomique des missions de la paix. Nous sommes heureux de travailler bientôt sur cette question importante avec d'autres délégations intéressées.

Permettez-moi de terminer en rappelant l'attachement de l'Autriche à la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, processus qui nécessite de toute urgence notre engagement constant si nous voulons parvenir à des résultats notables dans un avenir prévisible.

**M. Okuda** (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma Mission voudrait remercier le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur İlkin et sa Mission pour leur décision de convoquer cette séance sur les opérations de maintien de la paix. Nous remercions également le Royaume-Uni et la France pour leur initiative concernant les opérations de maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été l'un des instruments les plus importants à la disposition du Conseil de sécurité pour faire face aux situations difficiles dans les pays sortant d'un conflit. Compte tenu de la diversité croissante des conflits, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se heurtent à des défis plus redoutables.

Actuellement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies reçoivent un large éventail de mandats. Des opérations déjà trop sollicitées doivent relever des défis financiers et en matière de logistique et de constitution des forces, ce qui crée des écarts importants entre les mandats et leur mise en œuvre sur le terrain. Nous nous félicitons de l'initiative « Nouveaux horizons » présentée aujourd'hui au Conseil par les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra pour relever ces défis. Nous espérons qu'il y aura un dialogue constructif et utile sur cette initiative entre les États Membres et le Secrétariat.

Permettez-moi de formuler les trois observations suivantes pour traiter de la question de la mise en œuvre des mandats.

Premièrement, si le Conseil délivre les mandats, il n'en demeure pas moins que toutes les parties intéressées devraient parvenir à une compréhension claire et commune, notamment les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, les pays de la région et les pays hôtes en ce qui concerne les tâches qui doivent être confiées à la mission et les attentes à entretenir en matière de réalisation.

Permettez-moi de donner un exemple utile. Depuis que le Conseil a créé la Mission des Nations Unies au Timor-Leste, le groupe restreint du Timor-Leste, composé des pays entretenant de bonnes relations avec le pays, a facilité l'examen de la question par le Conseil. Les vues des pays qui ont des contacts larges et directs avec les nations hôtes respectives sont très précieuses pour permettre au Conseil de formuler des mandats clairs, réalisables et efficaces. Tenir compte de ces vues confère une légitimité et une autorité accrues au Conseil. Il est également indispensable de prêter l'oreille aux opinions des pays fournissant des contingents et des effectifs de police, dont le personnel peut fournir des informations directes sur les conditions sur le terrain. Une évaluation réaliste de la situation sur le terrain est essentielle pour formuler un mandat réaliste. À cet égard, la coopération tripartite entre le Conseil, les pays fournissant des contingents et le Secrétariat devrait être renforcée en partageant d'une manière plus intense l'information et en déployant de plus amples efforts pour parvenir à une compréhension commune de la nature des opérations.

Deuxièmement, des mandats de maintien de la paix solides et complexes exigent des contingents qui soient compétents et bien entraînés. La qualité du personnel compte davantage que l'importance des effectifs. C'est pour cette raison que nous convenons avec le Secrétariat qu'il est nécessaire d'élargir la base des pays fournissant des contingents. Pour ce faire, il faut que la communauté internationale développe plus avant, d'une manière coordonnée, ses programmes de formation des soldats.

Le Japon travaille avec les centres de formation au maintien de la paix en Afrique pour renforcer les capacités des forces africaines. Le Japon travaille également avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), comme le montre la troisième réunion d'experts en matière de maintien de la paix du Forum régional de l'ASEAN, tenue au Cambodge. La réunion a eu lieu du 24 au 26 juin sous la présidence conjointe du Cambodge et du Japon et les participants ont eu une discussion fructueuse sur les façons de renforcer la capacité régionale pour qu'elle puisse participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, on peut facilement comprendre que des personnes en détresse attendent beaucoup d'une mission des Nations Unies qui a pour mandat, entre autres, de protéger les civils. Cependant, les écarts entre les attentes et la mise en œuvre peuvent rapidement décevoir et porter atteinte à la crédibilité de l'ONU. Ceci rend d'autant plus difficile la mise en œuvre des mandats qui leur ont été confiés.

Afin d'éviter ce cercle vicieux, il serait utile de parvenir à une compréhension commune parmi les partenaires concernés, y compris la population locale, du rôle des soldats de la paix sur le terrain, grâce à une communication proactive, en mettant en place des procédures opérationnelles permanentes en matière de protection des civils et en matière de coordination entre la mission des Nations Unies et les autres organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales. Nous devons prêter une plus grande attention aux processus visant à parvenir à un retour à la normale pour la population locale grâce à un retour rapide de la stabilité, ce qui réduit toute frustration que la situation pouvait engendrer en leur sein. Dans le même temps, la communauté internationale doit s'efforcer d'évaluer correctement la façon dont la situation évolue sur le terrain et le travail accompli par la mission sans faire pression sur celle-ci, dans le but d'éviter toute décision prématurée quant au mandat ou au travail de la mission. Nous devons essayer de trouver des solutions réalistes et pratiques pour les missions qui opèrent souvent dans des situations complexes.

Le débat opportun d'aujourd'hui nous aide à mieux comprendre les défis auxquels les activités de maintien de la paix font face. Le Japon, en sa qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, fera tout son possible pour faciliter les échanges de vues entre les parties intéressées afin de trouver des solutions pratiques aux défis actuels. Le Groupe de travail a déjà eu quatre réunions fructueuses cette année, avec la participation des pays fournissant des contingents et des effectifs de police, des pays contribuant financièrement aux opérations de maintien de la paix et d'autres parties intéressées, pour discuter de la façon dont nous pouvons combler les lacunes en matière de mise en œuvre des mandats. À cet égard, nous avons cherché à obtenir des informations provenant directement des pays fournissant des contingents et du Secrétariat sur les conditions sur le terrain. Sur la base de cette discussion fort utile, nous prévoyons de préparer un rapport intérimaire sur les activités du Groupe de travail que nous présenterons au Conseil de sécurité le mois prochain dans le but de contribuer à l'amélioration des aspects opérationnels des missions. Je demande aux membres du Groupe de travail de bien vouloir contribuer d'une manière constructive à ce rapport.

Les diverses initiatives en cours, y compris le Groupe de travail, devraient se renforcer mutuellement et contribuer à la formulation d'une nouvelle direction pour améliorer le maintien de la paix des Nations Unies et pour parvenir à diverses solutions pratiques et réalistes. Le Japon continuera de participer activement à cette entreprise en tant que Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, ainsi que dans le cadre de ses activités en tant qu'État Membre.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui rassemble les pays fournissant des contingents et ceux fournissant des effectifs de police. De tels échanges entre les pays fournissant des contingents et ceux fournissant des effectifs de police permettront de renforcer notre compréhension de la dynamique du maintien de la paix, de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous remercions de leurs exposés M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions. À cet égard, nous tenons à féliciter le Secrétariat de l'initiative qu'il a pris de préparer le document « Nouveaux horizons ». Nous nous félicitons également des efforts déployés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de l'initiative du Canada et du Center on International Cooperation, de la procédure d'examen lancée par le Royaume-Uni et la France au sein du Conseil de sécurité et des travaux du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix dans le cadre du débat en cours sur le maintien de la paix.

Le nombre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'a jamais été aussi élevé et leur portée n'a jamais été aussi vaste, ce qui pousse à leur limite les capacités du système. La réalité est qu'à de nombreuses personnes dans le monde qui vivent là où l'ONU a une opération de maintien de la paix, l'arrivée des soldats de la paix des Nations Unies fait espérer que les horreurs dont elles ont été victimes et l'instabilité dans laquelle elles ont vécu vont disparaître. Nous savons bien que dans certaines régions du monde, l'ONU a réussi à être à la hauteur des espoirs et des rêves des populations touchées, et, dans d'autres, cela n'a pas été le cas.

Dans les cas où le maintien de la paix n'a pas été couronné de succès, on peut en partie l'attribuer au fait que la mission a été dépassée par la tâche qui lui a été assignée, n'avait pas le mandat adéquat ou suffisamment de contingents ou n'avait pas suffisamment de ressources financières ou, parfois, de volonté. En fin de compte, lorsque le maintien de la paix n'a pas réussi, une approche globale pour faire face à ces défis faisait défaut.

Les récentes opérations de maintien de la paix ont montré qu'il existait un écart entre l'offre et la demande dans certaines régions. Lorsque l'ONU n'a pas répondu aux attentes de la population, la population touchée a ressenti un mélange d'espoir, de frustration, voire même d'hostilité du fait de la présence de l'ONU. Lorsque nous discutons des opérations de maintien de la paix, nous devons donc nous confronter à la réalité pour faire en sorte que la communauté internationale dans son ensemble tire les enseignements de nos réussites, mais également de nos échecs.

Ceci met en relief l'importance de la relation entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des hommes et des femmes qui participent aux missions des Nations Unies, ainsi que la nécessité de renforcer le mécanisme existant de consultation. Bien qu'il y ait déjà des mécanismes d'interaction, il faut renforcer les arrangements existants pour améliorer le dialogue entre ceux qui planifient les opérations de maintien de la paix et leur délivrent leur mandat – c'est-à-dire le Conseil – et ceux qui appliquent ces mandats sur le terrain, où ils doivent souvent faire face à des risques considérables. Nous sommes donc convaincus que ce débat est opportun et permettra de renforcer plus avant le maintien de la paix des Nations Unies pour être en mesure de faire face aux défis contemporains.

Il faut avoir une compréhension commune sur le type de mandat à confier aux opérations de maintien de la paix et sur ce que les opérations de maintien de la paix peuvent faire. Ces dernières années, nous avons pu constater une évolution vers un maintien de la paix des Nations Unies plus robuste et plus complet, comme cela est par exemple le cas en République démocratique du Congo. En plus de maintenir la paix et la sécurité, les forces de maintien de la paix se voient de plus en plus chargées des tâches d'assistance aux processus politiques, d'appui aux efforts humanitaires, de réforme des systèmes judiciaires, de formation des forces de l'ordre et de sécurité, et de désarmement des ex-combattants et des groupes armés étrangers.

Face à ces défis, il est effectivement impératif d'examiner des questions telles que le degré de solidité des opérations de maintien de la paix modernes des Nations Unies, la meilleure façon dont les mandats relatifs à la protection des civils peuvent être mis à exécution, et quelles tâches du maintien de la paix doivent être assurées par les Casques bleus de l'ONU et pendant combien de temps. Pour ce faire, il faut bien comprendre la situation sur le terrain avant l'élaboration des mandats.

Il faut également définir clairement les stratégies d'entrée et de sortie avec les principaux acteurs concernés. À cette fin, nous appuyons la revitalisation du Comité d'état-major, avec la participation de tous les membres du Conseil, afin qu'il puisse jouer un rôle plus actif pour ce qui est de la fourniture d'un apport technique pertinent. Toutes ces questions exigent que les pays fournisseurs et le Conseil comprennent bien ce qui est attendu des forces de maintien de la paix et ce qui est nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Le renforcement des capacités de maintien de la paix dépend tout à la fois de la volonté politique des États Membres et des ressources qu'ils rendent disponibles. Le manque de volonté politique sape la crédibilité de l'ONU, et le manque de ressources aggrave le problème en limitant l'aptitude de la mission de maintien de la paix à exécuter son mandat. L'ONU doit donc chercher à élargir la base des fournisseurs en œuvrant avec ses partenaires aux niveaux régional et sous-régional et en mettant à profit leurs capacités.

La complexité du maintien de la paix moderne montre clairement qu'aucune organisation, pas même l'ONU, ne peut à elle seule relever de tels défis. Les problèmes de sécurité exigent une approche collective, qui devrait chercher à établir une coordination aux niveaux stratégique et programmatique. L'ONU doit donc user au mieux des forces des organisations respectives, en particulier des organisations régionales comme l'Union africaine. Toutefois, cela nécessitera de mettre en place ou de renforcer des relations stratégiques qui existent peut-être avec des organisations régionales.

Un maintien de la paix efficace est un objectif que nous partageons. À cette fin, le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont un rôle important à jouer. Nous devons faire porter nos efforts sur le renforcement de leur relation et de leur interaction aux différentes phases d'une mission de

maintien de la paix, surtout dans les premières phases d'une nouvelle mission ou chaque fois qu'il y a un changement dans le mandat. Nous devons également nous intéresser à la coordination des diverses initiatives de maintien de la paix des Nations Unies afin de renforcer les complémentarités et d'éviter la répétition des efforts.

L'Ouganda est donc favorable à une convergence accrue du maintien de la paix des Nations Unies, avec des objectifs clairs et réalisables à court, à moyen et à long terme afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Nous appuyons également l'objectif visant à renforcer l'unité et la cohésion de toutes les parties prenantes, à améliorer la crédibilité du maintien de la paix des Nations Unies et à renforcer sa capacité afin de le rendre plus prévisible et plus adaptable aux nouveaux défis, tel celui de la Somalie. Nous recommandons que le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies examine en profondeur les propositions avancées au cours de nos débats et en fasse rapport au Conseil avant la fin de l'année.

Enfin, l'Ouganda rend hommage aux hommes et aux femmes des Nations Unies pour les sacrifices inlassables qu'ils font pour aider à rendre notre monde plus sûr. Nous nous rappelons et honorons tout particulièrement ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la paix.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous remercier pour le choix du thème – les opérations de maintien de la paix des Nations Unies – objet de notre débat d'aujourd'hui, et remercier également M. Alain Le Roy et M^me^ Malcorra pour leurs exposés.

Le maintien de la paix constitue l'une des principales responsabilités de l'Organisation des Nations Unies. Afin d'accomplir cette importante mission, il est normal que l'Organisation se dote d'une stratégie afin d'atteindre un maximum d'efficacité dans les opérations de maintien de la paix. Dans ce sens, et comme beaucoup l'ont souligné, le rapport Brahimi (S/2000/809) constitue une réflexion fondamentale qui a permis de mener des reformes utiles au sein de l'Organisation pour adapter les actions des Nations Unies aux situations nouvelles de plus en plus complexes.

Toutefois, à l'épreuve du temps, il s'avère nécessaire d'engager de nouvelles réflexions pour relever les nombreux défis auxquels les opérations de maintien de la paix font face du point de vue de l'engagement politique des acteurs, de la participation des États, du financement et de la conception des missions, de l'équipement des troupes et de l'organisation. Nous encourageons par conséquent l'inclusion du plus grand nombre d'États Membres, notamment les pays fournisseurs de contingents, aux réflexions en cours. Pour cette raison, nous saluons la délégation japonaise, qui associe de plus en plus les États Membres aux travaux du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix dont elle assume la présidence. Nous espérons que l'Organisation pourra prendre en compte, à l'issue d'un processus intergouvernemental, les idées novatrices qui résulteront de l'ensemble de ces processus, l'essentiel étant de parvenir à une meilleure exécution des opérations de maintien de la paix.

Il est primordial que l'Organisation puisse mobiliser, à temps le maximum de troupes pour parer aux situations de crises. Dans cette optique, tous les États Membres doivent pouvoir contribuer à l'effort de paix qui relève avant tout d'une responsabilité collective. En particulier, il est essentiel d'élargir l'assiette des pays fournisseurs de contingents, qui ne doit plus se limiter donc à quelques pays mais impliquer l'ensemble des États. En outre, les efforts doivent être faits pour appuyer les États qui manifestent une volonté réelle de déployer des troupes et qui n'en ont pas les moyens.

La recherche de l'efficacité exige également d'accorder une attention soutenue aux mandats des opérations de maintien de la paix. En effet, et beaucoup aussi l'ont souligné, la question de l'élaboration de ces mandats continue de susciter des débats justifiés en partie par l'écart entre les réalités du terrain et les missions confiées aux troupes. Nos efforts doivent se poursuivre dans ce domaine pour doter les forces des Nations Unies de mandats réalistes et de règles d'engagement claires qui assurent la protection aux populations civiles innocentes, notamment les femmes et les enfants. Il est également essentiel de doter les forces de capacités dissuasives nécessaires afin de garantir le succès de toute opération. Cela ne peut se faire sans l'appui des États Membres, du Secrétariat, des pays fournisseurs de contingents et des pays hôtes, qui doivent chacun apporter aux missions un engagement politique soutenu dans un esprit de franche collaboration. Les dispositions de la résolution 1353 (2001) sont encore pertinentes et méritent d'être exploitées afin de renforcer cette coopération.

Avec des troupes mieux équipées et bien entraînées ainsi que des mandats adéquats, l'Organisation des Nations Unies peut atteindre des objectifs probants à court terme. Mais ces actions peuvent toutefois être vaines à long terme si l'Organisation se contente d'agir dans le seul cadre de la sécurité physique en omettant de soutenir les processus politiques et de mettre en exécution les accords de paix. Elles doivent aussi accompagner les pays concernés dans le secteur du développement car après tout, la durabilité des processus de paix ne peut être garantie si des solutions ne sont pas trouvées aux causes de la crise qui se résume à la pauvreté, à l'exclusion et à la mauvaise gouvernance.

On ne peut ignorer la grande expérience de l'ONU en matière de maintien de la paix. Si l'histoire de l'Organisation révèle des tragédies en la matière, il est également bon de souligner les cas de succès qui sont de loin assez nombreux.

Les organisations régionales ont également démontré leur engagement et leur capacité de gérer des crises majeures ces dernières années. II serait souhaitable de renforcer davantage leur rôle de premier plan dans le maintien de la paix et l'ONU devrait pouvoir les soutenir à cet égard. Nous voudrions, en particulier, encourager le renforcement du partenariat ONU/Union africaine dans le domaine des opérations de maintien de la paix, souhaité par l'ensemble des délégations qui ont pris part au débat public du Conseil de sécurité, le 18 mars 2009 (voir S/PV.6092). À cet égard, nous ne doutons pas que des efforts seront faits pour renforcer les capacités de l'Union africaine en matière d'opérations de maintien de la paix, comme l'a recommandé le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine sous mandat des Nations Unies.

Face à des ressources limitées, nous sommes d'avis qu'il importe de rationaliser davantage l'intervention des Nations Unies. Mais en même temps, nous voudrions exprimer notre préoccupation quant aux options visant à imposer des délais et des critères parfois subjectifs pour la clôture des opérations. Nous demeurons convaincus qu'un retrait anticipé peut être dramatique et plus coûteux pour l'Organisation, d'où la nécessité de mieux évaluer les risques d'instabilité et de résurgence des crises avant la clôture ou le passage à la phase de consolidation de la paix. De manière spécifique, lors de la phase cruciale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), l'Organisation des Nations Unies, tout en s'assurant que les financements des programmes de DDR sont disponibles, doit veiller à conduire l'opération avec succès.

Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui, dans le cadre de ces opérations de maintien de la paix, assurent 1a sécurité et la stabilité dans les zones de conflit et dont beaucoup ont perdu la vie. Face aux drames et aux tragédies des guerres, nous estimons par ailleurs que des efforts doivent être faits pour empêcher l'éclatement des conflits. Il faut davantage s'orienter vers la prévention des conflits, notamment par la promotion des initiatives de médiation ainsi que le développement de mécanismes d'alerte précoce pour empêcher que des crises latentes ne se transforment en conflits ouverts. Ces solutions sont d'autant plus souhaitables qu'elles sont de loin moins coûteuses par rapport aux opérations de maintien de la paix, de rétablissement ou de consolidation de la paix.

Les pays qui fournissent des contingents, le Secrétariat, les partenaires financiers, les organisations régionales ont, à des degrés divers, leur part de responsabilité dans 1a conduite des opérations de maintien de la paix. Nos efforts devraient donc tendre à réduire le fossé de la communication entre tous ces acteurs et à les associer aux différentes étapes de mise en place des opérations de maintien de la paix. En œuvrant de manière concertée, nous sommes convaincus que 1e processus de réflexion en cours permettra de renforcer la confiance entre ces acteurs clefs, ainsi que l'efficacité de l'intervention des Nations Unies.

Je voudrais dire pour terminer que nous appuyons la recommandation formulée par le Représentant permanent de la France pour une meilleure prise en compte de la question des langues dans les opérations de maintien de la paix.

**M. Liu Zhemin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui offre aux parties concernées une plate-forme utile pour engager un débat approfondi sur la situation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les nombreux défis auxquels elles sont confrontées se dressent sur leur route. Je remercie les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra pour leurs exposés. Nous attendons avec intérêt le rapport sur les « Nouveaux horizons », qui doit être présenté bientôt par le Secrétaire général.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se développent depuis plus de 60 ans; elles sont devenues un outil important du maintien de la paix internationale et de consolidation de la sécurité collective. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué, de leur rôle initial de supervision du cessez-le-feu à des opérations intégrées, multisectorielles et multiformes qui couvrent les domaines politique, des droits de l'homme et de la sécurité. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire face à une demande accrue, à plus grande échelle, les mandats étant de plus en plus diversifiés et leur complexité croissante. Cette situation impose des besoins accrus aux opérations en matière de financement, d'effectifs et de gestion.

Pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il importe d'entreprendre les réformes nécessaires.

Premièrement, nous pensons que, pour améliorer l'efficacité de ces opérations, il convient de renforcer et d'améliorer leur conception et leur planification stratégique. Le Conseil de sécurité doit prêter attention à la coordination entre les opérations de maintien et de consolidation de la paix. Il faut accorder une attention égale au règlement politique des conflits armés d'une part et au déploiement des opérations de maintien de la paix, d'autre part. Il convient de s'assurer qu'il y a une paix à maintenir. Dans le même temps, le Conseil doit prêter une plus grande attention à d'autres approches qui pourraient déboucher sur un règlement pacifique des différends, dans le souci de réduire les coûts du maintien de la paix.

Deuxièmement, pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il faut faire en sorte que l'opération sait dotée des ressources financières dont elle a besoin. Dans le contexte d'une crise financière mondiale en pleine expansion et d'augmentation constante des coûts du maintien de la paix, les ressources disponibles pour le maintien de la paix n'ont cessé de rétrécir. Nous demandons instamment aux États Membres de l'ONU de continuer de payer leurs contributions intégralement et à temps pour permettre aux opérations de maintien de la paix de se dérouler sans heurt. D'autre part, afin de répondre à une demande accrue d'opérations de maintien de la paix, nous apprécierions également de pouvoir rechercher d'autres moyens de financement du maintien de la paix. Nous sommes favorables au renforcement de l'évaluation et du suivi des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour améliorer véritablement l'efficacité de l'utilisation des ressources et pour faire en sorte que les ressources limitées dont nous disposons soient allouées aux domaines cruciaux.

Troisièmement, pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est nécessaire d'améliorer la capacité d'augmenter les effectifs et le matériel. L'élément déterminant pour l'engagement envers la paix en résultats concrets sur le terrain est la capacité de recruter du personnel et de se procurer le matériel nécessaire en temps voulu. Nous encourageons davantage d'États Membres à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans le même temps, nous pensons que l'Organisation doit appuyer les pays concernés dans la formation de leur personnel de maintien de la paix. Nous appuyons les efforts inlassables que déploie le Secrétariat pour renforcer ses capacités de déploiement rapide et améliorer sa communication avec les pays fournisseurs de contingents.

L'Afrique a des exigences particulières en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Aujourd'hui, 75 % des agents du maintien de la paix sont déployés en Afrique. Le Conseil doit donc encourager l'Union africaine à jouer un rôle plus actif. Il est également important de renforcer la coopération stratégique entre ces deux acteurs.

Quatrièmement, pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est important d'assurer une pleine compréhension et une pleine participation de la part des parties concernées. Ces dernières années, certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont vu reprocher leur manque d'impartialité et de justice. En outre, le personnel du maintien de la paix doit faire face à de graves problèmes de sécurité sur le terrain. Il y a peut-être de nombreuses causes expliquant cette situation, mais l'une d'entre elles est l'incompréhension de la part des pays hôtes en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Par conséquent, l'adhésion aux trois principes du maintien de la paix de Dag Hammarskjöld est une base importante pour le déroulement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies réussie.

Le processus d'adoption et de déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies suppose la participation de nombreux acteurs, notamment le Conseil de sécurité, le Comité spécial

des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. Il doivent avoir la possibilité d'offrir leurs avantages comparatifs et il faut que la coopération et la consultation entre eux soient renforcées. Il importe au plus haut point de tirer parti de la sagesse et des points forts de toutes les parties concernées.

Cinquièmement, pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il importe d'améliorer leur gestion. Nous appuyons les efforts que poursuit le Secrétariat pour maintenir un contact étroit avec le Conseil et pour veiller à ce que les mandats des opérations de paix soient plus ciblés et plus pragmatiques. Nous appuyons l'amélioration des capacités de gestion des opérations de maintien de la paix, bien qu'en même temps toute mesure prise dans ce domaine doive être transparente. Le Siège de l'ONU doit être doté du personnel approprié et compétent et il importe de doter chaque mission d'un représentant spécial du Secrétaire général et d'un commandant de la force hautement qualifiés. En outre, il est nécessaire de renforcer davantage la coordination entre le Siège et le terrain. Nous appuyons les efforts que le Secrétariat continue de déployer pour trouver les moyens logistiques appropriés, et nous encourageons également les États Membres qui sont en mesure de le faire à fournir une aide dans ce domaine.

La Chine a toujours pris une part active aux opérations de maintien de la paix et elle a contribué à la cause du maintien de la paix de l'ONU. Nous sommes favorables à des réformes raisonnables des opérations du maintien de la paix et nous sommes prêts à travailler avec d'autres parties à cette fin.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous saluons l'initiative de la délégation turque d'organiser le présent débat et d'élaborer le document de réflexion sur les opérations de maintien de la paix, qui nous donne l'occasion de poursuivre notre réflexion collective au sein de l'ONU en vue d'améliorer les relations de travail et la communication entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des ressources financières aux opérations de maintien de la paix.

Nous remercions de leurs exposés M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^me^ Susanna Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

Nous considérons avec intérêt le document sur lequel nous nous fondons aujourd'hui pour définir un nouvel horizon, axé sur une convergence renforcée de partenariats pour ce qui est des objectifs, de l'action et de l'avenir des opérations de paix des Nations Unies. Une attention particulière doit être accordée à la proposition tendant à créer un nouveau programme de partenariat comprenant trois éléments : premièrement, renforcer l'unité et la cohésion des acteurs participant à la direction, à la planification et à la gestion des opérations de maintien de la paix; deuxièmement, augmenter la crédibilité des opérations elles-mêmes; et troisièmement, consolider leurs capacités pour qu'elles continuent d'être un instrument garantissant la paix et la sécurité mondiales. Nous espérons que les propositions qui émaneront de la présente séance permettront d'élaborer de meilleurs mécanismes de dialogue entre le Conseil de sécurité et les pays contributeurs.

Au cours du dernier débat du Conseil de sécurité consacré à cette question, en janvier dernier, ma délégation a souligné la nécessité de définir les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires sont nécessaires et de recenser les pratiques optimales qui pourraient être mises en œuvre à l'avenir, compte tenu de la complexité croissante des théâtres internationaux où sont déployées les opérations de paix des Nations Unies. À cet égard, nous voudrions mentionner cinq aspects qui nous semblent fondamentaux : le caractère central du processus de prise de décisions au moment de la création d'une opération de maintien de la paix; une orientation politique précise pour les mandats afin de contribuer à définir les conditions permettant de déterminer le succès d'une mission; le caractère pluridimensionnel des opérations et la nature des conflits afin de rechercher des approches collectives qui soient fondées sur différents types de coopération et s'appuient sur une plus grande coordination au niveau des stratégies et des programmes; la pertinence de la protection de la population civile, en tant qu'élément essentiel pour le renforcement des opérations de paix; et la nécessité de mettre en place un mécanisme efficace de planification et de coordination.

Le Mexique entend rechercher des propositions conjointes pour améliorer la conception, la planification, la préparation et la gestion des opérations de maintien de la paix. À cet égard, il importe d'obtenir la participation des pays contributeurs, ce qui permettrait d'élargir et d'enrichir la vision des opérations et d'accroître leur viabilité grâce à l'incorporation des connaissances, des expériences et des pratiques de ces pays. Il convient d'insister sur la

nécessité d'évaluer la manière d'améliorer la protection des civils touchés par les conflits armés, en particulier les enfants, ainsi que l'efficacité des partenariats stratégiques entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et autres travaillant sur le terrain. Étant de loin le principal bailleur de fonds d'Amérique latine pour les opérations de maintien de la paix, le Mexique est attaché à la réalisation de ces objectifs.

Certes d'innombrables propositions ont été faites au fil des ans pour améliorer la communication entre le Conseil de sécurité et les pays fournissant des ressources ou des contingents aux opérations de maintien de la paix, mais nous n'avons pas réussi à structurer ces propositions de façon officielle. Dans la résolution 1327 (2000), adoptée il y a neuf ans déjà, il est recommandé de renforcer le système grâce à l'organisation de réunions privées, mais nous n'avons pas réussi à institutionnaliser cette proposition. Il est donc pertinent d'évaluer si les structures actuelles et les mécanismes de dialogue existants entre le Conseil et les pays qui contribuent aux opérations de maintien de la paix sont appropriées ou s'il faut, à l'inverse, créer de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens de promouvoir une meilleure analyse. Dans cet ordre d'idées, nous devons déterminer s'il est préférable d'avoir un dialogue structuré ou de créer des cadres interactifs qui pourraient se révéler plus efficaces.

Pour officialiser les nombreuses propositions découlant du présent débat, un élément que nous pourrions envisager serait de demander au Secrétaire général de créer un mécanisme d'appui avec les pays contributeurs au sein du Département des opérations de maintien de la paix. Ce mécanisme pourrait fournir un appui et des conseils en temps opportun au Conseil de sécurité avant que ce dernier ne se prononce sur des mandats précis. Il s'agirait en quelque sorte d'un conseil consultatif.

De même, il serait utile d'encourager le Département des opérations de maintien de la paix et les principaux pays contributeurs pour chacune des opérations à participer à l'analyse qu'effectue le Conseil avant de proroger ou de modifier tout mandat. Cela permettrait d'effectuer un examen concret, en temps opportun, des progrès enregistrés mais aussi des défis et des occasions qui se présentent à chaque mission, ainsi que des priorités et de la viabilité des composantes de chaque mandat. Il serait souhaitable, de plus, de mettre à jour la demande figurant dans la résolution 1353 (2001) visant à ce que le Secrétaire général inclue toujours dans les rapports sur les diverses opérations de maintien de la paix des informations sur ses consultations avec les pays fournisseurs de contingents.

La complexité des opérations de maintien de la paix démontre la nécessité de trouver des mécanismes de complémentarité et de coordination de plus en plus développés et de plus en plus souples entre les différents organismes ainsi qu'avec les autres entités dans le domaine du maintien de la paix. Aujourd'hui nous avons contribué à améliorer le dialogue avec les pays qui fournissent des contingents, des effectifs de police et des ressources aux missions de paix. À l'avenir, nous pensons qu'il faudra également intégrer à ce dialogue les pays qui apportent des contributions au moyen d'autres activités, comme par exemple l'installation d'hôpitaux, l'aide aux réfugiés, l'appui aux processus électoraux, l'édification des institutions, et la formation à des programmes d'éducation, de santé ou concernant les systèmes judiciaires, entre autres. Il est nécessaire de tirer parti de l'expérience qu'apportent ces pays et d'en tenir compte au moment de concevoir les opérations de maintien de la paix.

Il est indispensable de promouvoir un dialogue permanent avec les principaux bailleurs de fonds aux opérations de paix. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de réfléchir à la répartition des responsabilités financières entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour ce qui est des opérations de paix, compte tenu essentiellement de la multiplication de ces dernières.

N'oublions pas que nous traversons actuellement une crise financière mondiale particulièrement grave qui alourdit encore le fardeau financier des États Membres et des organisations internationales. C'est un facteur important pour l'avenir que nous ne pouvons ignorer.

Pour terminer, le Mexique estime que, pour assurer la crédibilité et la légitimité de l'ONU, nous devons établir des opérations de maintien de la paix dotées des ressources financières, politiques et militaires appropriées pour leur permettre d'exécuter leurs mandats selon les dispositions que nous avons décrites.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux autres orateurs pour vous remercier d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous sera donnée d'entendre à la présente séance les vues des États Membres qui jouent

un rôle de chef de file pour faire du maintien de la paix des Nations Unies une réalité. Je voudrais remercier les Secrétaire généraux adjoints Le Roy et Malcorra du travail important qui est en cours dans leurs départements et du résumé analytique de l'activité menée récemment par leurs départements. Les exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui couvrent certains plans de réforme importants.

Le Royaume-Uni appuie pleinement un nouvel effort afin d'établir un dialogue significatif entre le Secrétariat, qui planifie et gère les opérations de maintien de la paix; le Conseil de sécurité, qui établit des objectifs politiques; et les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police, qui fournissent le personnel. Des consultations approfondies permettront de veiller à ce que nous ayons une compréhension commune de l'objectif de chaque mission; que nous établissions des mandats réalistes, réalisables et raisonnables; que nous planifions des missions plus cohérentes et mieux intégrées; et que nous utilisions mieux les ressources disponibles.

Un certain nombre d'initiatives concernant le maintien de la paix des Nations Unies ont été lancées cette année au sein de la communauté des Nations Unies. Je pense que ces différentes initiatives traduisent la préoccupation que nous partageons tous, à savoir que le maintien de la paix dans des environnements de plus en plus complexes exige des efforts supplémentaires pour obtenir les résultats souhaités et que les initiatives actuelles sont complémentaires et synergiques.

L'Ambassadeur Ripert, de la France, a mentionné l'initiative franco-britannique au Conseil de sécurité. Notre objectif est d'améliorer l'approche du processus d'élaboration et d'examen des missions de maintien de la paix adoptée par le Conseil. Nous avons réalisé des progrès et avons l'intention d'y réfléchir pendant la présidence britannique du Conseil en août. Notre objectif est de veiller à ce que le Conseil de sécurité joue son rôle pour améliorer la gestion stratégique du maintien de la paix. Nous ne cherchons pas à empiéter sur ce qui demeure la prérogative de l'Assemblée générale, à savoir le débat plus large. Le maintien de la paix est une ressource importante qui nous appartient à tous, et nous avons la responsabilité commune de veiller à ce que les immenses ressources et efforts consacrés au maintien de la paix produisent les meilleurs résultats possibles.

Le Conseil de sécurité a examiné dans le passé comment renforcer les consultations avec des pays autres que les États Membres qui fournissent le personnel et les ressources aux opérations de maintien de la paix. Cette question a figuré dans le rapport Brahimi, et la résolution 1327 (2001) a mis en place un système de consultations amélioré avec les pays fournisseurs de contingents en vue de parvenir à une compréhension commune du mandat d'une mission et de sa mise en œuvre.

La nature évolutive du maintien de la paix exige que l'on réexamine la manière dont nous le faisons et, notamment, la participation des pays fournisseurs de contingents. Les États Membres l'ont réitéré lors des réunions du Groupe de travail du Conseil de sécurité présidé par le Japon. Le Royaume-Uni voudrait que l'on tire mieux parti des structures et des réunions prévues par les premières résolutions.

Une collaboration entre les pays fournisseurs, le Secrétariat et les membres du Conseil s'agissant des défis à relever par une mission et des possibilités offertes, bien avant les décisions du Conseil, signifiera que les décisions portant sur la prorogation, l'adaptation ou la cessation des mandats de maintien de la paix seront prises en connaissance de cause et feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Les consultations doivent également comprendre les défis thématiques que doivent relever les opérations de maintien de la paix. Nous avons notamment besoin d'une plus grande clarté et de davantage de consensus sur ce que l'on est en droit d'attendre des opérations de maintien de la paix en matière de protection des civils. Nous avons eu l'occasion d'examiner certaines de ces questions au cours du débat de la semaine dernière et nous aurons d'autres occasions d'examiner la question pendant la présidence autrichienne. Nous espérons que cette question pourra également être examinée à la session de l'année prochaine du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Le Conseil a pu directement constater combien il importe de renforcer les capacités locales dans les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix, notamment la police locale et les services de sécurité. Il est apparu clairement au cours des visites du Conseil en Haïti, en République démocratique du Congo et au Libéria qu'on met trop peu l'accent actuellement sur cette question et qu'on dépend encore trop des soldats de la paix de l'ONU pour assurer la sécurité locale. Si nous voulons parvenir à l'appropriation nationale à laquelle nous aspirons tous, nous devons nous attacher à veiller à ce que les

objectifs de consolidation de la paix, notamment les capacités locales dans le secteur de la sécurité, soient établis dès le départ.

Dans le résumé analytique du prochain rapport « Nouveaux horizons », le Département des opérations de maintien de la paix propose que le Conseil de sécurité envisage des moyens de mobiliser des coalitions d'États et d'autres parties pour apporter un appui politique et concret aux missions des Nations Unies. Nous nous félicitons de cette proposition. Il serait par exemple possible de désigner une nation chef de file au sein d'un groupe de fournisseurs de contingents qui pourrait participer d'entrée de jeu à l'élaboration et à la planification d'une mission particulière.

Le Royaume-Uni appuie fermement les objectifs du projet « Nouveaux horizons » énoncés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Nous devons maintenant convenir d'un nouveau programme en vue d'un partenariat parmi les États Membres afin de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient efficaces et, surtout, couronnées de succès. J'ai été particulièrement frappé par les propositions de M^me^ Malcorra tendant à combiner des mesures d'appui pour les missions de la même région, à rechercher davantage de personnel local et des fournisseurs locaux et régionaux, à adapter la démarche de l'ONU aux différents besoins des différentes étapes des opérations de maintien de la paix et à raccourcir les délais des achats pour permettre un déploiement plus rapide. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix pour aider à atteindre ces objectifs importants mais difficiles, ce qui fait partie de nos objectifs généraux relatifs au renforcement des opérations de maintien de la paix.

**M. Guillermet** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous remercier ainsi que votre délégation d'avoir organisé ce débat. Nous pensons que cela nous donne l'occasion d'échanger des vues sur les défis actuels que doivent relever les opérations de maintien de la paix, notamment au moment de l'élaboration de différentes initiatives en vue d'un débat au sein et en dehors du Conseil. Nous sommes particulièrement satisfaits de la participation de plusieurs pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police, et nous espérons que nous maintiendrons la pratique consistant à inclure ces pays dans les débats du Conseil sur la question.

Le document de réflexion qui a été distribué par la délégation turque nous invite à porter l'attention sur la question importante des rapports entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police. C'est une question dont le Conseil débat depuis plus de 15 ans et qui a fait l'objet de plusieurs déclarations présidentielles et de plusieurs résolutions au fil des années, ce qui montre son importance.

Toutefois, nous continuons de débattre de cette question car nous devons reconnaitre malheureusement que le degré d'interaction entre les principaux partenaires participant aux opérations de maintien de la paix est encore très faible. Nous sommes tous témoins de l'énorme fossé qui existe entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et les pays hôtes. Cette situation nous préoccupe vivement, car il est évident pour notre pays que si la communication et la coordination entre tous les acteurs participant aux opérations de maintien de la paix sont cruciales pour assurer le succès d'une mission, leur absence pourrait avoir des conséquences graves sur le terrain.

Pour améliorer et renforcer ce partenariat entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le pays hôte, tous les protagonistes doivent prendre des mesures concrètes et volontaristes. Il est évident, pour nous, après notre expérience en tant que membre élu du Conseil de sécurité, qu'il est nécessaire de modifier la culture institutionnelle qui règne actuellement au Conseil de sécurité afin de le rendre plus inclusif.

À cet égard, travailler avec les autres délégations au sein du Conseil demeurera une priorité de notre pays au cours des six prochains mois pour garantir l'application pleine et entière des normes en vigueur, notamment la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2006/507, les résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001) et l'Article 44 de la Charte des Nations Unies, et pour promouvoir des mesures spécifiques afin d'accroître la fréquence et surtout la qualité des échanges entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et les pays hôtes, notamment au niveau des experts. De même, nous espérons que l'un des résultats de l'initiative de la France et du Royaume-Uni pour ce qui est d'analyser les différents aspects du maintien de la paix sera un engagement renouvelé de la part du Conseil

d'approfondir l'interaction entre ces acteurs. Nous espérons que ce sera le cas.

Nous considérons également comme fort positifs les efforts déployés par la délégation japonaise en tant que Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix que nous remercions pour son rôle de chef de file et pour avoir organisé des réunions entre le Groupe de travail et les pays fournissant des contingents et le Secrétariat. Nous espérons que cette pratique se poursuivra et nous pensons qu'il sera utile d'envisager d'organiser des réunions analogues sur des missions spécifiques avant les prochaines prorogations de leurs mandats.

Le Costa Rica a préconisé par le passé que le Secrétariat suive de plus près le processus de prise de décisions du Conseil pour ce qui est des opérations de maintien de la paix. Lorsque les experts du Conseil se réunissent pour négocier une résolution, ils devraient disposer des conseils du Secrétariat, comme cela est le cas dans de nombreuses négociations de l'Assemblée générale et comme, en fait, cela été le cas, d'après ce qu'on nous a dit, au sein du Conseil les années précédentes. Le Secrétariat pourrait ainsi présenter au Conseil, en temps opportun, les incidences pratiques, opérationnelles et financières de ses propositions.

Une étape importante a été franchie avec la création récente du Groupe d'experts sur la protection des civils. Grâce à ce groupe, les membres du Conseil peuvent consulter les fonctionnaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avant la négociation des mandats. Néanmoins, une interaction de ce type n'existe pas avec les autres organes du Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

Comme nous l'avons dit auparavant, il est de la responsabilité de tous, et pas seulement du Conseil, de renforcer les relations entre les principaux acteurs chargés du maintien de la paix. Le Secrétariat doit veiller à fournir des informations détaillées en temps voulu au Conseil et aux pays fournissant des contingents, en particulier dans des situations de crise. Nous considérons en outre que le Secrétariat pourrait déployer de plus amples efforts pour partager les informations avec tous les membres du Conseil et non pas seulement, comme cela est parfois le cas, avec certains membres, principalement les membres permanents.

Par ailleurs, même s'il est vrai que nous avons besoin de plus grands espaces de dialogue avec les pays fournissant des contingents, nous sommes néanmoins préoccupés par le fait que les espaces de dialogue existants sont sous-utilisés, en particulier les séances privées du Conseil avec les pays fournissant des contingents, car souvent le niveau de participation et d'interaction au cours de ces séances est minimal, pour ne pas dire nul. Nous voudrions entendre ce que les pays fournissant des contingents ont à dire sur la façon de rendre ces séances plus interactives, ou s'ils pensent qu'une autre instance de dialogue serait plus propice à une meilleure interaction.

Nous demandons également aux pays hôtes de profiter davantage des séances publiques du Conseil pour évoquer certains aspects spécifiques des opérations. Il est également essentiel de travailler tous ensemble pour améliorer l'interaction entre le Conseil et l'Assemblée générale, en particulier le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Cinquième Commission.

Nous sommes conscients que certaines de nos recommandations peuvent prolonger les négociations du Conseil ou alourdir notre charge de travail. Mais nous sommes également convaincus qu'un meilleur échange de vues sur les questions de fond entre tous ces acteurs permettra au Conseil de prendre de meilleures décisions, de formuler des mandats plus clairs et plus viables et de garantir une exécution plus efficace de ces décisions sur le terrain. Et surtout, nous pensons que ces propositions pourraient aider à renforcer la confiance entre les différents participants au maintien de la paix et contribuer ainsi à renforcer le partenariat qui soutient et légitime cette activité emblématique de l'ONU.

Je tiens à remercier M. Le Roy et M^me^ Malcorra de leurs interventions fort utiles, et également d'avoir fait distribuer le résumé analytique du document « Nouveaux horizons » et d'avoir présenté certains de principaux éléments du document au cours de ce débat. Ma délégation attendra la publication définitive de ce document pour contribuer de façon constructive à ces recommandations. Mais nous tenons à saisir cette occasion pour aborder brièvement trois points du document.

Premièrement, nous sommes d'accord avec l'idée importante que le maintien de la paix doit faire partie d'une solution politique et, comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, qu'il faut utiliser d'une

manière créative le vaste éventail d'instruments à la disposition du Conseil pour prévenir et régler les conflits. C'est pour cette raison que nous attendons avec intérêt les recommandations allant dans ce sens. Il nous semble utile d'inclure des recommandations précises sur les opérations en cours où ces outils politiques supplémentaires pourraient être déployés.

Deuxièmement, nous espérons recevoir des recommandations et des propositions sur les stratégies qui pourraient être utilisées pour mobiliser des coalitions d'États Membres et d'autres partenaires pour soutenir les opérations de maintien de la paix, et ce notamment parce que nous avons vu de près la réussite de cette approche en Haïti. Il serait intéressant si le document pouvait proposer des cas concrets d'opérations actuelles où l'on pourrait mettre en œuvre ce type de stratégie.

Troisièmement, nous sommes d'accord qu'il est nécessaire de dégager un consensus sur les politiques qui définissent la mise en œuvre des mandats clefs des opérations de maintien de la paix, tels que la protection des civils. Mon pays a prôné au cours de ces derniers mois, dans différents forums, la nécessité d'amorcer un processus permettant de définir des directives claires, réalistes et adéquates et d'identifier les besoins opérationnels, financiers et de formation pour aider à la mise en œuvre des activités liées à la protection des civils. C'est pour cette raison que nous attendons avec intérêt les recommandations relatives à ce sujet.

Enfin, le Costa Rica continuera d'œuvrer activement à la promotion de consultations étroites entre tous les partenaires qui participent au maintien de la paix, en gardant toujours à l'esprit le fait que nos efforts ont des répercussions directes sur les situations et les vies de millions de civils touchés par les conflits armés, la raison d'être même des opérations de maintien de la paix.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur les opérations de maintien de la paix, dont mon pays espère qu'il sera un maillon essentiel dans la chaîne du processus de réforme des opérations de maintien de la paix. Nous tenons à remercier M. Le Roy et M^me^ Malcorra pour leurs exposés fort utiles.

Depuis sa création, l'ONU a utilisé les opérations de maintien de la paix comme outil pour instaurer la paix et la stabilité, en plus de la diplomatie préventive, de la médiation et de la consolidation de la paix. Les opérations de maintien de la paix se sont révélées efficaces dans de nombreux pays où elles ont garanti la paix et la stabilité, comme au Cambodge, en El Salvador, au Guatemala et au Mozambique.

Nous constatons actuellement que certaines opérations de maintien de la paix sont couronnées de succès, comme au Burundi et en Sierra Leone. Cependant, il ne faut pas oublier que certaines missions ont échoué lamentablement dans leur tentative de consolider la paix en temps voulu et de protéger les civils. Nous avons été les témoins d'horreurs inimaginables, notamment en Bosnie-Herzégovine, au Rwanda et en Somalie.

En dépit des résultats mitigés des opérations de maintien de la paix, elles demeurent l'outil le plus adéquat pour maintenir la paix, garantir la stabilité et préserver la vie des civils. Néanmoins, le fait que les opérations de maintien de la paix soient de plus en plus demandées, qu'on demande leur expansion et que leurs coûts soient en hausse a amené à se demander si ces missions sont efficaces et comment elles peuvent être mieux gérées et renforcées. Comment pouvons-nous fournir à ces opérations les ressources humaines et financières nécessaires? D'autres questions portent sur la nature de leur mandat, sur le moment où et les conditions dans lesquelles nous devrions recourir à la force et sur la meilleure façon dont elles peuvent s'acquitter de leur mandat de protéger les civils.

De nombreux efforts ont été faits pour réformer la planification et la gestion des opérations de maintien de la paix, du rapport Brahimi (S/2000/809) au programme de réforme de 2010, de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix à la création du Département de l'appui aux missions. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a veillé au suivi et à l'évaluation de la réforme. Nous attendons avec intérêt de recevoir le document officieux sur l'initiative intitulée Nouvel horizon sur la réforme du maintien de la paix que le Secrétariat doit présenter et dont nous avons déjà obtenu un résumé.

Nous espérons que le débat qui a commencé au Conseil de sécurité sur l'initiative prise par le Royaume-Uni et la France en vue de réformer les opérations de maintien de la paix produira des résultats concrets grâce à un débat public auquel participeront toutes les parties intéressées, y compris les pays fournisseurs de contingents et les pays fournisseurs d'effectifs de police. Il ne fait aucun doute que la participation de ces pays est importante pour combler les lacunes existantes

dans les opérations de maintien de la paix et pour trouver des moyens de renforcer leur efficacité dans le contexte de mandats clairs, convenus et vérifiables. Nous croyons qu'il est grand temps d'élargir le groupe des pays fournisseurs de contingents afin qu'un plus grand nombre d'entre eux fournissent des troupes. Cela pourrait se faire par l'octroi d'un appui financier à certains pays qui ne sont pas en mesure de fournir des contingents, des armes et du matériel.

La création ou la prorogation d'un mandat de maintien de la paix doit être conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies : directives convenues, consentement des parties concernées, non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, et respect rigoureux de la neutralité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

À cet égard, nous affirmons l'importance pour tous les pays fournisseurs de contingents de participer à tous les aspects et à toutes les phases du maintien de la paix. Le besoin croissant d'opérations de maintien de la paix exige davantage de coopération entre l'ONU et les organisations régionales compétentes, qu'il faut encourager à prendre part à la consolidation et au maintien de la paix par le biais de mécanismes régionaux.

L'Union africaine est pour deux raisons l'organisation principale. Premièrement, la majorité des conflits a lieu sur le continent africain. Deuxièmement, l'Union africaine dispose de mécanismes propres au maintien de la paix depuis qu'elle a créé son Conseil de paix et de sécurité, qui assume un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix.

En outre, l'Union africaine a lancé des initiatives qui méritent de notre part à tous appui et encouragement. Nous appuyons également la mise en œuvre d'un programme de travail commun entre l'Union africaine et l'ONU en vue de renforcer les capacités des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine à court et à long termes, ainsi que celles de sa mission en Somalie. Nous nous félicitons de la déclaration y afférente faite par M. Le Roy au cours de la présente séance.

Le succès des opérations de maintien de la paix dépend d'un processus politique d'accompagnement actif par lequel toutes les parties à un conflit s'engagent à rejeter la violence et à favoriser la concertation en vue de rétablir la paix. Le maintien de la paix doit faire partie de tous les mandats, et la consolidation de la paix doit également inclure un appui au renforcement et à la restructuration des institutions publiques et du secteur de la sécurité, ainsi que la création d'une force de police efficace, un système juridique solide et l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

**M^me^ Rice** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur İlkin d'avoir organisé ce débat opportun et d'y avoir fait une place aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Les États-Unis apprécient vivement cette occasion d'entendre leurs vues, et nous rendons hommage aux sacrifices consentis par leurs hommes et leurs femmes courageux qui servent sous le drapeau de l'ONU. Je tiens également à remercier les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra de leurs exposés exhaustifs.

Une grande partie de ce que nous avons entendu aujourd'hui fait écho à ce que disent les principales parties intéressées. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sauvent des vies. Elles empêchent les guerre de s'intensifier et de s'étendre, et elles peuvent être source d'espoir après des décennies de désespoir, comme nous l'ont dit les dirigeants démocratiquement élus de pays comme Haïti, le Libéria, le Timor-Leste, la Sierra Leone et le Burundi.

Toutefois, en dépit de tout le bien que fait le maintien de la paix des Nations Unies, il est, bien entendu, confronté à de sérieux défis. Les gouvernements hôtes avertissent que la violence risque de revenir si les Casques bleus partent trop tôt. Les civils demandent à être mieux protégés contre les gangs en maraude, les troupes rebelles et les soldats renégats. Les fournisseurs de contingents et d'effectifs de police signalent un écart croissant entre les risques auxquels ils sont confrontés sur le terrain et leur degré d'influence lorsque des mandats sont examinés ici au Conseil. Les pays contribuants, en proie à une crise économique mondiale, s'efforcent d'imposer une discipline budgétaire, de réduire le gaspillage et de prévenir les abus.

Le Secrétariat demande un appui politique aux efforts de rétablissement de la paix afin de pouvoir réunir des forces mieux équipées et à même d'être déployées rapidement. Les missions de maintien de la paix ont souvent besoin d'un leadership plus énergique et perdent toujours du temps s'agissant d'acquérir des effectifs et un équipement critiques. Et les membres du Conseil de sécurité se demandent si la façon dont nous

formulons les mandats de ces missions est à la mesure des préoccupations et des responsabilités que nous tous au Conseil devons assumer.

Ces responsabilités ne prennent pas fin lorsque nous adoptons un mandat de maintien de la paix. De bien des manières, c'est là qu'elles commencent. Relever ces défis est l'une de mes plus hautes priorités, et les États-Unis sont prêts à jouer leur rôle. Je voudrais énoncer cinq principes qui orienteront notre approche.

Premièrement, nous rechercherons pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies des mandats qui soient crédibles et réalisables. Nous exhorterons le Conseil à continuer à évaluer toute la gamme des réponses possibles face à un problème donné. Il ne faut pas laisser des gangs mal armés et désorganisés ou des groupes rebelles et autres éléments non inclus dans un processus de paix contrecarrer un mandat de maintien de la paix ou bloquer un déploiement des Nations Unies. Les soldats du maintien de la paix sont souvent autorisés à recourir à une force appropriée pour se défendre et remplir leur mandat, dont la protection des civils exposés à une menace de violence imminente. Elles doivent avoir la volonté et la capacité de le faire.

En même temps, nous savons bien que les Casques bleus des Nations Unies ne peuvent ni tout faire, ni être partout. Il y a des limites à ce qu'ils peuvent accomplir, surtout au milieu d'une guerre déchaînée ou face à l'opposition du gouvernement hôte.

Les missions de maintien de la paix ne sont pas toujours la bonne réponse; certaines situations exigent d'autres types de déploiements militaires autorisés par l'ONU, tels que les efforts régionaux ou les forces multinationales qui opèrent sous l'autorité d'un État pilote. Une médiation efficace doit précéder et accompagner les efforts de maintien de la paix si l'on veut qu'ils aboutissent.

Ces leçons ont guidé notre approche à de nombreuses occasions, et récemment en Somalie, où les conditions ne sont pas encore favorables au succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, ce pays a encore un besoin urgent d'appui international soutenu, voire accru.

Deuxièmement, les États-Unis vont intensifier leurs efforts en matière de diplomatie pour donner un nouvel élan à certains processus de paix qui sont dans l'impasse ou défaillants dans des régions où les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées, en commençant par le Darfour et le processus de paix entre le Nord et le Sud du Soudan. Comme le Conseil le sait, le Président Obama a désigné le général Scott Gration en tant que son Envoyé spécial au Soudan pour cette raison précise. Des efforts diplomatiques et politiques réussis sont indispensables pour permettre à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à la Mission des Nations Unies en Somalie et à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) de mieux s'acquitter de leurs mandats.

Troisièmement, les États-Unis vont redoubler d'efforts, de concert avec l'ONU et leurs autres partenaires pour accroître le nombre de fournisseurs d'effectifs militaires ou de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies actuelles et à venir. Cela exigera un travail sur plusieurs fronts. Les États-Unis, pour leur part, sont prêts à envisager de fournir directement plus d'observateurs militaires, d'officiers d'état-major, de personnel de police civile et autres personnels civils, et notamment plus de femmes, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous allons également étudier les moyens de favoriser l'aide aux missions de maintien de la paix, individuellement ou avec nos partenaires.

Je voudrais mettre en évidence une priorité immédiate. Nous allons apporter notre appui pour créer les forces manquantes dans les unités de soutien nécessaires à la MINUAD, à la MINURCAT et à la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo afin de mieux protéger les civils vivant sous la menace imminente de dommages corporels, notamment de menaces de violences sexuelles.

Nous ferons preuve d'ouverture d'esprit en ce qui concerne les suggestions pratiques visant à approfondir les consultations parmi les fournisseurs d'effectifs militaires et de police, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, notamment en redoublant d'efforts pour mettre en œuvre les engagements des résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001). Au cours de ces consultations, nous devons aussi adopter une position claire quant à ce que nous demandons aux fournisseurs de contingents et à ce que nous sommes prêts à faire pour les aider.

Nous offrirons une meilleure formation et une assistance en matériel par l'intermédiaire de l'initiative « Global Peacekeeping Operations » des États-Unis et de son programme axé sur l'Afrique, et du programme « African Contingency Operations Training Assistance ».

Grâce à l'initiative « Global Peacekeeping Operations », les États-Unis ont déjà formé 75 000 agents du maintien de la paix et favorisé le déploiement de quelque 49 000 agents dans le cadre de 20 opérations dans le monde, dont la plupart sont situées en Afrique. Au cours des cinq prochaines années, l'initiative « Global Peacekeeping Operations » poursuivra sa formation directe mais considérera comme sa priorité absolue l'aide aux pays partenaires pour qu'ils deviennent autosuffisants en matière de formation au maintien de la paix.

Les États-Unis vont s'engager dans des débats à plus long terme sur la meilleure manière d'améliorer l'interopérabilité et la fourniture de forces à déploiement rapide de la taille d'une brigade, ces mêmes forces étant susceptibles de rejoindre, de renforcer et de faire gagner du temps aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en temps de crise. En outre, les États-Unis vont envisager différents moyens de répondre au besoin croissant d'unités de police déjà constituées et efficaces.

Quatrièmement, les États-Unis vont consacrer une plus grande attention aux débats du Conseil de sécurité sur le renouvellement des mandats de maintien de la paix existants. Nous allons chercher à obtenir des évaluations plus complètes des progrès accomplis et des obstacles qui persistent. Cela suppose d'étudier avec attention des projets de relèvement rapide et des activités de consolidation de la paix permettant aux opérations de maintien de la paix de se retirer sans problème, par exemple par la démobilisation et la réintégration d'ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de l'état de droit.

Nous allons utiliser ces débats comme des occasions de faire le point sur les manières dont l'aide des États-Unis peut accélérer avec succès le transfert de responsabilités des agents du maintien de la paix au pays hôte. Nous prévoyons d'adopter cette nouvelle approche en septembre, lorsque le Conseil de sécurité doit débattre sur le Libéria et Haïti. Cependant, je vais être clair. Nous n'appuierons pas les tentatives arbitraires ou brutales visant à réduire les effectifs d'une mission ou à y mettre fin avant que ceci ne soit justifié.

Pour terminer, les États-Unis vont étudier avec attention les propositions de réforme du Secrétariat, et d'autres, et garderont un esprit ouvert à cet égard, notamment en ce qui concerne les propositions contenues dans le document officieux des « Nouveaux horizons » et les propositions conjointes d'appui aux missions, afin de faire face aux nombreux défis dont nous avons parlé aujourd'hui.

Nous sommes prêts à œuvrer avec les membres du Conseil, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police, et les nombreux autres partenaires sur qui repose le succès des opérations de maintien de la paix, notamment les pays dans lesquels opèrent aujourd'hui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies où dans lesquels elles pourraient être déployées à l'avenir. Nous remercions nos collègues, en particulier le Royaume-Uni, la France, le Japon, la Turquie, le Canada et le Nigéria, de nous avoir invités à nous attaquer aux problèmes auxquels font face les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions les agents du maintien de la paix et ceux qui les appuient pour tous leurs efforts et pour leur courage. Nous attendons avec impatience de continuer à travailler ensemble à sauver des vies.

**M. Dolgov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants, ainsi qu'à la délégation turque, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur la question d'actualité que sont les opérations de maintien de la paix. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations des Secrétaires généraux adjoints M. Le Roy et M^me^ Malcorra.

L'augmentation du nombre des opérations de maintien de la paix et du nombre des effectifs qui y participent, ainsi que la complexité grandissante de leur mandat de maintien de la paix – tout cela dans le contexte d'un manque de ressources techniques et financières – créent la nécessité d'améliorer les conditions des opérations de maintien de la paix des Nations Unies actuelles et de mettre au point des stratégies globales de planification et de mise en œuvre. Nous restons convaincus que toutes les mesures prises pour réformer les opérations de maintien de la paix doivent tendre à améliorer l'efficacité des opérations des Nations Unies. Il est vraiment important qu'elles soient menées conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, notamment le droit international humanitaire, dans le plein respect de la responsabilité principale qui incombe au Conseil de sécurité de préserver la paix et la sécurité internationales et conformément aux principes du maintien de la paix universellement reconnus.

Nous voyons des occasions d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des

Nations Unies, essentiellement dans le domaine de l'opérationnalisation, en utilisant de manière plus efficace les ressources des organisations régionales et le potentiel croissant de l'ONU elle-même dans tous les domaines primordiaux du maintien et de la consolidation de la paix. Bien sûr, les mandats doivent être clairs, applicables et adaptés à chaque situation.

Nous lançons un appel à l'amélioration constante des consultations entre les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et les autres partenaires qui contribuent au maintien de la paix, ainsi qu'avec le Secrétariat, sur toutes les questions liées aux activités de maintien de la paix, notamment au niveau de la planification. Nous devons utiliser au mieux les procédures existantes et les précédentes décisions du Conseil de sécurité. Nous pensons que, pour organiser un tel dialogue, nous devons tirer davantage de profit encore du Groupe de travail du Conseil sur les opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous louons les efforts du Japon qui préside le Groupe.

Nous appelons tous les pays fournisseurs de contingents à utiliser de manière plus active le format de dialogue existant pour tenir les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat informés de leurs évaluations sur les opérations en cours. Nous avons souvent dit que le dialogue avec les fournisseurs de contingents devait être le cadre d'un dialogue sincère.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité tout à fait particulière d'élaborer des mandats réalistes pour les opérations de maintien de la paix. Nous pensons que les décisions du Conseil quant à la création d'opérations de maintien de la paix doivent se fonder sur les accords préalables passés avec les éventuels pays fournisseurs de contingents afin de veiller à ce que les missions disposent de tous les effectifs nécessaires et puissent être déployées rapidement. Compte tenu de la complexité et de la diversification croissantes des mandats de maintien de la paix aujourd'hui, il importe au plus haut point de définir clairement les fonctions en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix après le conflit. Nous estimons que les forces de maintien de la paix des Nations Unies ne doivent participer qu'aux phases initiales de la reconstruction, tandis que les activités de consolidation de la paix et de réforme socioéconomique menées par l'ONU doivent être davantage confiées aux organes compétents dans ces domaines, comme par exemple la Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales, les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux.

Nous devons accorder une attention particulière à la nécessité de veiller à ce que le Conseil de sécurité dispose des connaissances militaires nécessaires, lesquelles, je dois le dire, sont pour le moment insuffisantes. Nous sommes favorables à l'idée que des experts militaires appartenant aux délégations des membres du Conseil participent aux consultations relatives à l'approbation ou à l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix. Nous pensons également que le Conseil de sécurité devrait analyser de manière plus systématique les aspects militaires du maintien de la paix.

La proposition russe visant à ce que le Comité d'état-major des Nations Unies soit plus actif et que l'ensemble des 15 membres du Conseil y soient représentés est toujours sur la table, et nous espérons qu'elle sera bien accueillie. Nous sommes convaincus qu'une évaluation par le Comité d'état-major des Nations Unies de la situation militaire dans les pays où des opérations de maintien de la paix sont déployées, ainsi que les recommandations qu'il pourrait formuler sur les aspects opérationnels du maintien de la paix et sa participation aux missions pour déterminer le niveau de préparation des contingents et des infrastructures de maintien de la paix seraient autant d'informations fiables et opportunes pour le Conseil. Cette approche permettrait, de façon générale, de renforcer les connaissances militaires du maintien de la paix de l'ONU.

Nous insistons sur le fait qu'il incombe au Secrétariat d'améliorer la planification globale des opérations et la coordination entre le Siège et le terrain. Nous pensons qu'avec la récente restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, le renforcement du Bureau des affaires militaires et la création du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, le Secrétariat est pleinement en mesure de s'acquitter efficacement de ces tâches.

Une attention supplémentaire pourrait être accordée à l'amélioration de la coordination quotidienne des activités de toutes ces structures du Secrétariat. Il ne sera possible d'avoir une approche systémique que s'il existe une répartition rationnelle des pouvoirs et des responsabilités entre les différents départements et bureaux du Secrétariat, tout en préservant l'unité de commandement et de contrôle.

Cela est particulièrement important aujourd'hui à la lumière du déploiement d'opérations des Nations Unies au Darfour, au Tchad et en République centrafricaine.

Il importe d'établir des critères pour la révision des mandats et la réduction progressive des opérations de maintien de la paix. À cette fin, il convient de rappeler que l'objectif principal du maintien de la paix est de créer les conditions d'un processus politique couronné de succès. Il s'agit d'un principe fondamental dans la prise de décisions par le Conseil en la matière. À cet égard, je souscris pleinement à la déclaration faite aujourd'hui par l'Ambassadrice Rice, des États-Unis d'Amérique, quant au fait qu'il est peu souhaitable voire contre-productif de réduire prématurément les activités d'une opération. Nous estimons que cette approche est décisive et qu'elle devrait être appliquée à toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sans exception.

L'expérience a montré combien il est efficace de recourir plus activement aux organisations régionales, pour peu que leurs activités soient menées conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et que leurs relations avec l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, soient régies par les dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Outre les partenaires traditionnels que sont par exemple l'Union africaine et l'Union européenne, l'ONU pourrait aussi renforcer ses relations avec d'autres structures régionales, nombre d'entre elles ayant une expérience dans les domaines de la médiation ou du règlement pacifique des différends, par exemple. Nous estimons qu'il existe de bonnes perspectives de coopération entre l'ONU et des organisations ayant fait leurs preuves, comme par exemple l'Organisation de Shanghai pour la coopération ou l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Compte tenu de la complexité des tâches et des défis auxquels est confronté le maintien de la paix des Nations Unies, nous attendons avec intérêt la prochaine publication du rapport « Nouveaux horizons » élaboré par le Secrétariat, et dont M. Le Roy et M^me^ Malcorra ont aujourd'hui donné un aperçu. Ce rapport sera une contribution importante au travail de réforme des dispositifs de maintien de la paix de l'ONU, afin de les rendre plus efficaces. Le rapport devra bien entendu faire l'objet d'un examen très attentif.

Il importe de veiller à ce que l'action du Secrétariat soit en parfaite harmonie avec celle du Conseil et de l'Assemblée générale. La Fédération de Russie accorde une très grande importance au rôle que jouent les activités de maintien de la paix des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous avons l'intention d'accroître notre participation aux opérations de maintien de la paix. Des soldats de la paix russes sont déjà déployés au Moyen-Orient, dans différentes régions d'Afrique, en Haïti et au Kosovo. Une unité d'hélicoptères russe est présente à la Mission des Nations Unies au Soudan et une autre unité aéroportée russe appuie la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. La formation de spécialistes africains à l'Institut russe de formation continue du personnel du Ministère russe de l'intérieur est un travail très utile auquel nous accordons beaucoup d'importance. Nous sommes prêts à coopérer à toutes les activités pertinentes avec toutes les délégations intéressées et le Secrétariat.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat important. Je remercie M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, d'avoir présenté quelques-unes des conclusions et propositions préliminaires de l'initiative « Nouveaux horizons » relative au maintien de la paix des Nations Unies.

Il est indéniable que les opérations de maintien de la paix occupent un créneau particulier dans le vaste éventail d'options à disposition pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Parallèlement à d'autres efforts collectifs pour aider les pays qui sortent d'un conflit à trouver la stabilité à long terme, le maintien de la paix s'est révélé un outil polyvalent et un mécanisme crédible pour empêcher des conflits ou y mettre fin et il a acquis une solide légitimité grâce aux bons résultats obtenus chaque fois qu'il a été déployé judicieusement.

Toutefois, depuis le début du nouveau millénaire, le maintien de la paix traverse l'un des moments les plus critiques de son histoire en raison de l'évolution de la demande de mandats complexes et pluridimensionnels, de la surexploitation pure et simple des capacités et de la disponibilité des contingents militaires et de police autorisés, de la nature changeante des conflits et du caractère de plus en plus imprévisible des conditions de sécurité dans lesquelles évoluent les soldats de la paix.

Avec un budget annuel de plus de 8 milliards de dollars et en raison des pressions croissantes liées à la

crise financière mondiale, les missions de maintien de la paix ont dû faire face à un programme de déploiement redoutable mené à une cadence rapide dans des zones écartées, à des économies d'échelle, à une action permettant d'ouvrir la voie à des dividendes de paix durables et à l'exécution de mandats réalisables assortis de critères clairs dans les délais impartis.

Dans l'intervalle, l'équilibre impossible entre les coûts et les capacités, variables selon les opérations, continue de révéler des écarts inquiétants entre ceux qui prennent des décisions importantes concernant les opérations de maintien de la paix, ceux qui les mettent en œuvre, ceux qui répartissent les ressources, ceux qui doivent appliquer les décisions sur le terrain et les pays bénéficiaires.

Perfectionner l'instrument du maintien de la paix en vue de le rendre plus efficace et utile constitue un processus continu pour l'Organisation. Le document officieux sur la nouvelle initiative « Nouveaux horizons », qui sera officiellement présentée par le Secrétariat, doit être soigneusement examiné par le Conseil de sécurité et tous les États Membres de l'ONU, ainsi que par toutes les autres parties intéressées aux activités de maintien de la paix, pour nous permettre de tirer des enseignements utiles et de rendre les opérations de maintien de la paix encore plus efficaces dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Les défis liés à l'élargissement et à la complexité des opérations de maintien de la paix actuelles obligent à examiner les pratiques en vigueur et à élaborer une stratégie globale portant sur toute une palette d'activités allant de l'élaboration des concepts et des politiques à la planification globale; d'une analyse objective des réalités sur le terrain à l'établissement de mandats clairs, réalistes et viables et à la fourniture de ressources à la mesure du mandat; de la sûreté et la sécurité du personnel à un commandement et à un contrôle intégrés; et de la mise en œuvre des mandats à un retrait graduel et à des stratégies de sortie.

C'est sur cette toile de fond que depuis le lancement du rapport Brahimi (S/2000/809), il y a neuf ans, le Secrétariat a entrepris un certain nombre d'initiatives pour renforcer l'efficacité, l'impact et l'efficience des opérations de maintien de la paix. Les divers organes participant au processus de prise de décisions tels que la Cinquième Commission, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Commission de consolidation de la paix, les agences et programmes de l'ONU et le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies déploient eux aussi bien des efforts.

Il est donc essentiel d'améliorer de manière décisive la coordination de ces efforts pour éviter les doubles emplois des ressources, pour mettre en commun les pratiques optimales et maximiser la répartition complémentaire des responsabilités. Ce faisant, l'exécution des mandats et des réformes concernant le volet maintien de la paix doit être conduite conformément aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et des directives universellement reconnues, à savoir le consentement des parties, le non-recours à la force à moins qu'il ne s'agisse de légitime défense, l'impartialité totale, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Tous les Membres de l'ONU et les partenaires internationaux peuvent avoir un rôle à jouer s'agissant d'aider à alléger les nombreux fardeaux et à surmonter les divers obstacles auxquels se heurte le maintien de la paix. Les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, dont la plupart sont des pays non alignés et en développement qui assument en grande partie les coûts matériels et humains des missions, doivent participer rapidement et pleinement à la préparation, à la planification, au suivi, à la conduite et à l'évaluation des opérations de maintien de la paix afin que leur expérience opérationnelle et leur apport intellectuel puissent contribuer à un processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques approprié, efficace et opportun tant au Siège que sur le terrain.

Il est donc essentiel de renforcer la communication triangulaire entre les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, comme cela est prévu dans la résolution 1353 (2001) et dans la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2002/56. La coopération entre l'Organisation et les organisations régionales et sous-régionales peut apporter une valeur ajoutée si elle nous aide à comprendre pleinement la réalité de la situation et si elle permet aux missions d'atteindre les objectifs fixés, à condition que ces relations soient réglementées conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Étant donné les limitations spécifiques et les avantages comparatifs qui sont les leurs, les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être considérées comme la panacée permettant de régler définitivement

les conflits, ce qui n'est possible qu'en traitant des dimensions politiques, humanitaires, sécuritaires, économiques et humanitaires d'un problème particulier.

L'expérience montre que lorsque des opérations sont déployées dans des circonstances inappropriées, les résultats peuvent être catastrophiques pour la population dans la zone de conflit, pour les soldats de la paix eux-mêmes, voire pour la viabilité de l'instrument du maintien de la paix. Par contre, une compréhension approfondie de la situation d'un pays, l'utilisation progressive des bons outils pour répondre à la dynamique sous-jacente des conflits, et la synchronisation rapide des étapes menant à une plus grande normalisation de la situation sont les meilleures garanties d'une transition sans heurt et graduelle vers un redressement rapide et la meilleure force de dissuasion contre les risques encourus par les soldats de la paix.

En dernière analyse, régler durablement un conflit implique que l'on aille au-delà des mesures militaires et sécuritaires, en intégrant des interventions à long terme plus vastes et plus efficaces qui traitent des causes profondes des conflits et promeuvent la prise en main nationale de la stabilité future et une contribution dans ce sens. C'est dans ce contexte que le potentiel de l'Organisation sur des voies parallèles doit être renforcé, notamment dans les domaines de la diplomatie préventive, de la prévention des conflits, de la médiation, du maintien et de la consolidation de la paix.

**M. Vilović** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence turque du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat important sur une question de la plus haute importance pour les membres du Conseil de sécurité et tous les États Membres. Aucune autre question examinée à l'ONU ne rassemble tant de secteurs prenant part au travail quotidien, ce qui explique pourquoi elle est inscrite à l'ordre du jour de cet organe depuis de nombreuses années.

Je voudrais aussi remercier les Secrétaire généraux adjoints Alain Le Roy et Susana Malcorra pour les exposés utiles qu'ils ont présentés aujourd'hui. Je dis aussi ma gratitude au Royaume-Uni et à la France pour leur initiative dans ce domaine et pour le travail constant du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous la présidence japonaise.

Nous ne faisons aucune révélation lorsque nous affirmons que l'environnement international a beaucoup évolué ces 20 dernières années, et par là même la nature des conflits contemporains. Les opérations de maintien de la paix traditionnelles que nous avons connues ont subi des transformations et des changements et adoptent des stratégies de plus en plus ambitieuses et multidimensionnelles. Les missions de maintien de la paix s'écartent de – si je peux m'exprimer ainsi – l'ancienne façon de penser reposant sur la séparation des forces et le contrôle des cessez-le-feu, et sont de plus en plus souvent chargées de reconstruire les sociétés à partir de rien. C'est une réalité, et nous félicitons le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions d'en avoir tenu compte dans leurs préparatifs organisationnels et opérationnels.

Conscients de cette nouvelle réalité sur le terrain et de la nécessité de renforcer l'unité et la cohésion entre toutes les parties intéressées pour que l'avenir du maintien de la paix connaisse autant de réussites que possible, notamment à la lumière des défis que nous devons relever, nous voudrions mettre en lumière quelques questions qui, selon nous, méritent davantage d'attention.

Lorsque l'on aborde globalement la question du maintien de la paix contemporain, ce serait une grave erreur d'omettre le rapport Brahimi (S/2000/809) et d'autres documents onusiens qui lui ont succédé, notamment la synthèse récemment distribuée figurant dans le document officieux « Nouveaux horizons » du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Nous appuyons les directives figurant dans ces documents, du fait notamment que l'ONU obéit au principe selon lequel un conflit ne peut pas être résolu uniquement par des moyens militaires et s'efforce plutôt de régler les problèmes en s'attaquant à leurs causes profondes.

La Croatie appuie pleinement la notion selon laquelle l'on ne peut construire une paix et une stabilité durables qu'en s'attachant à ancrer fermement les trois piliers de base interdépendants que sont la sécurité, le développement et la protection des droits de l'homme. Ceci étant dit, il faut également insister sur le fait qu'il n'existe pas une opération de maintien de la paix valable dans tous les cas : chaque nouvelle mission doit être conçue en fonction des conditions concrètes et des réalités politiques sur le terrain. Une stratégie politique claire et une planification intégrée des missions sont de la plus haute importance pour ce faire et doivent inclure la formulation d'un mandat clairement défini avec des critères d'évaluation et des objectifs clairs et réalisables et avec une stratégie de sortie claire.

Comme nous l'avons dit, la Croatie pense que l'approche la plus prometteuse des opérations de maintien de la paix est une approche intégrée et globale qui rassemble les divers départements et organismes des Nations Unies pour qu'ils travaillent ensemble à atteindre un objectif commun. Le rôle actuel d'une opération de maintien de la paix n'est pas seulement de rétablir la sécurité et de la garantir en permanence dans une zone d'opérations; en dernière analyse, elles existent pour permettre aux gouvernements et aux sociétés de résoudre leurs propres problèmes d'une manière autonome, de sorte que le rôle de la communauté internationale puisse être petit à petit réduit à celui de conseiller. La prise en charge nationale du processus devrait être la priorité non seulement du pays hôte, mais aussi de la communauté internationale. Cela passe évidemment par la création de forces de sécurité nationales, élément dont le Conseil de sécurité a pu constater par lui-même l'importance lors de ses visites dans un certain nombre de pays.

Ceci étant dit, le développement est d'une importance cruciale pour la réussite à long terme des opérations de maintien de la paix. Si les fondements de la prospérité à venir ne sont pas inscrits dès le départ dans les mandats des opérations de maintien de la paix – et nous entendons par cela les problèmes à long terme tels que la protection des civils, le renforcement de la société civile, la réforme du secteur de la sécurité, y compris le renforcement des forces de police et du système judiciaire, ainsi que la relance de l'économie et le développement – il est très souvent probable que les populations auront recours à la violence. La Croatie a porté une attention particulière à ces questions et, de fait, déployé des experts du secteur civil dans des endroits tels que l'Iraq et l'Afghanistan.

La Croatie estime que la formation et l'éducation du personnel des opérations de maintien de la paix est un autre élément clef de la réussite éventuelle de toute opération. Depuis 2001, la Croatie a formé et éduqué des officiers croates et étrangers avant leur déploiement à un Centre international de formation aux opérations militaires homologué par l'ONU et situé près de Zagreb, tandis que, depuis 2006, un cours international similaire a été régulièrement organisé pour les policiers de l'ONU. Ce cours est homologué par l'ONU depuis 2008.

La Croatie appuie particulièrement toutes les propositions visant à renforcer la coordination et les relations entre le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents et des effectifs de police. Cet aspect est crucial, car ces pays doivent être certains que leur contribution sera appréciée à sa juste valeur et que des conditions ont été mises en place pour qu'ils puissent pleinement exprimer leurs intérêts respectifs. Il est de toute évidence contreproductif de planifier une opération de maintien de la paix à moins d'avoir l'appui sans équivoque d'un groupe de nations disposées à fournir des contingents à la dite mission.

La Croatie pense également qu'afin de partager les obligations découlant du maintien de la paix, l'ONU devrait renforcer sa coopération avec les organisations régionales, ainsi qu'entre les organismes des Nations Unies et d'autres agences internationales présentes sur le terrain. Comme la majorité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont lieu en Afrique, nous pensons que la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est particulièrement importante.

Avant de terminer, nous tenons à mettre l'accent sur une dernière question, et ce particulièrement à la lumière des obligations sans cesse de plus en plus lourdes, aussi bien financières que logistiques, auxquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les pays fournissant des contingents doivent faire face. On a beaucoup écrit et dit à propos de la question du maintien de la paix multidimensionnel vu comme s'opposant au maintien de la paix classique, mais peu de progrès ont été réalisés quant à la promotion de l'idée du maintien de la paix préventif. Nous avons un exemple concret, celui de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en Macédoine qui a obtenu d'excellents résultats pour ce qui est de désamorcer une situation militaire et politique tendue et de prévenir le déclenchement d'un conflit violent. Nous devons nous poser les questions éternelles de savoir si prévenir vaut mieux que guérir et de savoir, avant tout, combien de vies nous pouvons sauver – avant tout des vies, mais également des ressources financières et logistiques – si nous agissons préventivement dans des situations susceptibles de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je tiens tout d'abord à remercier les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra pour leurs exposés, qui ont donné le ton juste à notre débat. Les interventions par les membres du Conseil ont également

porté sur tous les points pertinents, je me contenterai donc de mentionner quatre questions fondamentales auxquelles nous devons répondre lorsque nous examinons la question du maintien de la paix.

Premièrement, pourquoi avons-nous besoin d'opérations de maintien de la paix? Depuis leur création, les opérations de maintien de la paix sont devenues l'un des outils essentiels de l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité mondiales et ont démontré qu'elles pouvaient être polyvalentes dans un certain nombre de cas où elles ont aidé à prévenir ou à régler des conflits interétatiques, à mettre fin à des guerres civiles et à atténuer des crises humanitaires.

Bien évidemment, il est de loin préférable de prévenir les conflits avant qu'ils ne deviennent des crises de grande ampleur qui exigent des efforts intenses dans le domaine du maintien ou du rétablissement de la paix. Et, pour ce faire, nous devons sans aucun doute investir davantage dans les capacités de la communauté internationale en matière de médiation et de prévention des conflits. Cependant, dans le monde réel, nous savons tous trop bien que l'on ne cessera jamais d'avoir besoin des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ainsi, tout en déployant des efforts pour mieux juger quand il est opportun de confier un mandat à des opérations de maintien de la paix et comment le faire de la meilleure manière possible, nous devons également veiller à ce que les capacités et la volonté politique nécessaires soient en place.

La deuxième question est la suivante : Quels sont les problèmes? Aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix font face à une série de problèmes et de défis, notamment au fait que les ressources militaires, financières et humaines sont mises à trop rude épreuve. En tant qu'institution déployant le plus d'opérations de maintien de la paix dans le monde, l'ONU ressent ces difficultés plus que toute autre organisation.

Au-delà de la diminution progressive des ressources financières disponibles pour les opérations de maintien de la paix, le fait que le vivier de contingents auxquels nous faisons tous appel a des lacunes quantitatives et logistiques est peut-être plus important. Les pays fournissant des contingents doivent faire face à des difficultés de plus en plus grandes pour fournir ces contingents et les capacités nécessaires.

La troisième question est la suivante : Quelles sont les causes de ces problèmes? Les causes des problèmes actuels en matière de maintien de la paix des Nations Unies doivent être recherchées aussi bien au niveau stratégique et politique qu'au niveau opérationnel et de la mise en œuvre. Des réformes incomplètes, des tensions au niveau de la gestion et des systèmes de commandement, les écarts très marqués entre les mandats et les ressources, ainsi que les problèmes d'échelle, sont autant d'obstacles à l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Par exemple, les opérations de maintien de la paix ont souvent pour mandat de protéger les civils. Mais, bien souvent, elles n'ont pas le volume ou la concentration de forces nécessaires pour le faire. De même, établir des critères d'évaluation des progrès accomplis est un élément clef d'une stratégie de sortie. Mais, en réalité, il est vraiment difficile d'identifier les conditions propices à une sortie.

Le lien indispensable entre le processus politique et le maintien de la paix est un autre aspect important des problèmes auxquels nous devons faire face. L'absence d'interaction entre ceux qui formulent les mandats et ceux qui les exécutent et le manque de surveillance efficace et dynamique des opérations de maintien de la paix par le Conseil sont d'autres facteurs qui, d'une manière ou d'une autre, rendent encore plus complexes les problèmes auxquels nous devons faire face. Par ailleurs, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ne disposent pas d'effectifs suffisants.

La quatrième et dernière question est la suivante : Comment pouvons-nous surmonter ces problèmes et quelle voie devons nous suivre à l'avenir? Nous avons sans aucun doute besoin d'une boussole qui définisse des objectifs communs réalisables et d'une volonté collective de déterminer la voie de l'avenir pour ce qui est des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mettre en œuvre des réformes, générer des ressources, renforcer les capacités nécessaires et mettre en place un partenariat efficace parmi toutes les parties intéressées, ainsi qu'améliorer l'interopérabilité, s'avèrent autant d'éléments essentiels à cet égard.

Pour avoir des opérations de maintien de la paix plus rapides et plus flexibles, il faut mettre en œuvre des réformes institutionnelles et opérationnelles des mécanismes de commandement et de contrôle, des systèmes d'achats et de fournitures, ainsi que de la stratégie en général. Nous pensons que les deux principes fondamentaux du rapport Brahimi (S/2000/809) devraient nous servir de guide : le déploiement des forces devrait être lié à une stratégie

politique viable et les mandats devraient être basés sur les ressources véritablement disponibles.

Renforcer le pouvoir dissuasif des forces de maintien de la paix en les dotant de ressources suffisantes, mettre en place une coopération étroite entre les composantes civile et militaire d'une mission, renforcer les mécanismes d'alerte rapide dans les régions présentant des risques de crise, intégrer les dimensions politique et socioéconomique de la consolidation de la paix dans les opérations d'appui à la paix et améliorer la coopération avec les organisations de sécurité régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tout cela accroîtrait l'efficacité des missions de maintien de la paix sur le terrain. Le renforcement des capacités et la formation des forces de maintien de la paix sont également un élément indispensable au succès d'une opération de maintien de la paix.

Bref, pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, nous avons besoin d'une nouvelle coalition, d'un dialogue stratégique qui inclura toutes les parties intéressées, notamment le Conseil de sécurité, le Secrétariat, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Cinquième Commission, la Commission de consolidation de la paix et dans certains cas, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ainsi que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Le nouveau programme de partenariat décrit par les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra est donc crucial. En particulier, des consultations rapides et plus substantielles du Conseil de sécurité avec les fournisseurs de contingents et d'effectifs de police auraient une grande importance, car une coopération accrue permettrait d'élaborer des mandats en sachant clairement de quels contingents et effectifs de police l'on dispose, et cela permettrait de savoir de manière réaliste ce qui peut et ne peut pas être accompli. En conséquence, les mandats rallieraient une acceptation plus rapide et plus large de la part des fournisseurs de contingents, et il serait plus facile de définir un cadre de référence.

Compte tenu des risques opérationnels et politiques auxquels font face les forces de maintien de la paix des Nations Unies dans des environnements difficiles, il est normal que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police veuillent avoir davantage leur mot à dire dans la gestion des opérations. Il y a eu un certain nombre d'expériences sur la façon d'inclure plus efficacement les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police dans le suivi et la continuation des missions. Sur la base de ces exemples et de ces expériences, nous pourrions – et nous devons – chercher un processus de dialogue plus concret et régulier avec ces pays. En tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, la Turquie s'intéresse de près au renforcement de la viabilité, de la durabilité et de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et elle continuera son engagement en la matière.

Pour terminer, malgré l'ampleur et la complexité des défis qui se posent aux opérations de paix des Nations Unies, nous ne pensons pas qu'il faille désespérer. En fait les crises portent en elles les germes d'une réforme et de progrès. Et il est encourageant de constater qu'il existe, tant au Secrétariat que parmi les États Membres, une véritable volonté et un désir sincère d'avoir de nouvelles idées pour revoir et réformer la façon dont le système des Nations Unies réagit face aux conflits. La difficulté consiste désormais à traduire cette volonté en mesures et en réformes concrètes.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. McNee** (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la Mission turque d'avoir organisé ce débat important et opportun. Je remercie également les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra de leurs exposés d'aujourd'hui, ainsi que des réflexions et analyses qu'ils ont apportées, s'agissant de relever les défis en matière de maintien de la paix.

Depuis plus de 10 ans, des observateurs déplorent les tensions qui pèsent sur le maintien de la paix des Nations Unies et proposent des solutions à petite ou grande échelle. La plupart des mécanismes pertinents ont fait l'objet d'une refonte; des progrès notables ont été réalisés. Le temps écoulé depuis le rapport Brahimi (S/2008/809) n'a pas été perdu et surtout, ces changements ont aidé l'ONU à sauver des vies humaines.

La logique fondamentale de Lakhdar Brahimi et de ses collègues tient toujours : les missions des Nations Unies ne sauraient remplacer des efforts déterminés déployés par la communauté internationale pour rechercher et sauvegarder la paix. Pourtant, les

principes Brahimi doivent être complétés par des mesures concrètes visant à renouveler le partenariat stratégique entre les principaux partenaires du maintien de la paix, à savoir ceux qui décident – c'est-à-dire le Conseil – et ceux qui paient – c'est-à-dire les pays contribuants – et ceux qui agissent, à savoir les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et le Secrétariat et les organisations régionales. Et l'appui plus large de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale est également important.

En fait, il reste beaucoup à faire. L'attention renouvelée accordée au maintien de la paix traduit en partie une réflexion sur l'évolution des circonstances entourant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1999. Dans ce contexte, un processus de consultations intenses et inclusives entre les États Membres et les organisations partenaires est nécessaire. Le Canada se félicite d'un dialogue visant à parvenir à une compréhension commune des aspects vitaux du maintien de la paix, comme l'énonce le document de réflexion présenté aujourd'hui.

Comme les membres du Conseil le savent, le Canada a lancé récemment une série thématique officieuse dont l'objectif est de rassembler tous les acteurs principaux du maintien de la paix pour examiner les principaux défis qui sont au cœur du projet Nouvel horizon. Notre but est de compléter les autres travaux importants actuellement menés par le Japon en sa qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité, par le Royaume-Uni et la France et, bien sûr, par le Secrétariat. Pendant l'automne et l'hiver, le Canada organisera une série d'événements de suivi pour examiner de façon plus approfondie des questions d'importance stratégique pour l'avenir du maintien de la paix des Nations Unies, en particulier les mandats et les modalités, la dimension politique et les ressources. Nous pensons que ces groupes de questions se trouvent au cœur de tout effort visant à mettre à jour et renouveler un appui à large assise en faveur des actions de l'ONU. Le Canada appuie fermement la couverture complète de ces questions par le document officieux, le but étant de renforcer la crédibilité, les capacités et la cohésion.

Je voudrais dire quelques mots seulement à propos de ces trois défis stratégiques du point de vue du Canada. Premièrement, s'agissant des mandats et des modalités, nous savons tous que le Conseil de sécurité déploie des missions en réponse à un ensemble de défis plus complexes qu'à aucun autre moment de son histoire. Dans les environnements les plus difficiles, comme par exemple en République démocratique du Congo et au Darfour, l'efficacité et la crédibilité des opérations des Nations Unies sont limitées par une discordance entre les mandats et les ressources. Combler ces lacunes nécessite une action soutenue de la part du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, du Secrétariat et du gouvernement hôte. Cela nécessite également une meilleure capacité de planification stratégique et d'élaboration des mandats, ainsi qu'un retour à la recommandation du groupe Brahimi relative à une approche en deux phases de l'élaboration des mandats, cela afin de concevoir des mandats réalisables, y compris des tâches redoutables telles que la protection des civils.

Deuxièmement, le problème tient à la dimension politique. On dit souvent que le maintien de la paix ne peut remplacer un rétablissement effectif de la paix. Toutefois, les missions de maintien de la paix ont souvent été appelées à faire exactement cela. Alors que nous considérons l'avenir des missions des Nations Unies, il est essentiel d'accorder une attention accrue aux dimensions politiques : rétablissement de la paix, prévention des conflits, maintien de la paix et consolidation de la paix. Pour atteindre cet objectif, il faudra intégrer l'initiative Nouvel horizon dans les rapports du Secrétaire général publiés récemment sur la médiation et sur le relèvement rapide. Il faut prendre conscience de la relation cruciale entre consolidation de la paix et maintien de la paix, et renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Mais, surtout, le Conseil devra renouveler son attachement au maintien de son engagement politique dans les pays inscrits à son ordre du jour. Cela aiderait à faire en sorte que des règlements politiques fragiles ne soient pas empêchés d'aboutir à cause de différends locaux ou régionaux.

Le dernier défi enfin porte sur les ressources. Il est indispensable d'assurer les ressources humaines, financières et matérielles appropriées et de reconnaître le rôle croissant des organisations et accords régionaux dans la mise en œuvre des mandats pour garantir le succès continu des missions des Nations Unies. Les réformes inspirées par le rapport Brahimi ont amélioré la situation, mais le processus est maintenant dans l'impasse. Le plan d'appui stratégique du Département de l'appui aux missions propose des premières mesures novatrices en matière de logistique, d'achats et de ressources humaines que le Canada juge nécessaires pour les opérations actuelles.

Pour terminer, à l'évidence, il n'y a pas de réponses faciles. Mais grâce aux efforts soutenus du Secrétariat, du Conseil, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de l'ensemble des États Membres, le Canada pense qu'il est possible de renouveler, voire de renforcer la capacité de l'ONU de relever les défis lancés aujourd'hui à la paix et à la sécurité. Le Canada est prêt à appuyer cet effort.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria.

**M^me^ Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite, au nom de la délégation nigériane, vous remercier sincèrement de nous avoir invités à participer à cette séance et de nous avoir fourni une note de synthèse concise pour faciliter le débat. Nous vous remercions sincèrement d'avoir pris cette initiative, non seulement du fait de sa valeur tant qu'elle nous permet de faire le point de la situation, mais également parce qu'elle renforce la dynamique actuelle d'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, et M^me^ Susanna Malcorra, Secrétaire générale adjointe pour l'appui aux missions, pour les déclarations lucides et instructives qu'ils ont prononcées aujourd'hui.

À notre époque, la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est devenue inévitable étant donné l'expansion rapide, la complexité et la portée multidimensionnelle des missions de maintien de la paix et de secours humanitaires. De nombreuses missions sont limitées par le manque de matériel de base, de moyens de transport, de vivres et de fournitures médicales. Cette situation est aggravée par les fossés existant entre les mandats, une planification insuffisante des opérations, de stratégies de sortie floues et peut-être de relations fluctuantes entre les pays fournisseurs de contingents (PFC), le Secrétariat et le Conseil de sécurité.

La délégation nigériane pense que malgré l'envergure de ces défis, ils ne diminuent en aucun cas la pertinence des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en tant qu'instrument essentiel de règlement des conflits et du rétablissement de la paix. Nous pensons également que les États Membres doivent dégager un consensus concernant les stratégies à mettre en place pour relever ces défis, en particulier la relation entre les PFC, le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Le consensus est particulièrement nécessaire pour les questions concernant les mandats, les ressources, l'intégration aux opérations de paix, le cadre de sortie et la planification stratégique à long terme.

Étant donné la relation entre les PFC et le Conseil de sécurité, nous constatons que le dialogue élargi et plus soutenu envisagé par les résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001) n'a pas été pleinement réalisé. Il faut faire face d'urgence à cette situation pour renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les PFC et le Secrétariat. Il est impératif que les PFC qui mettent en œuvre les mandats de maintien de la paix sur le terrain soient intégrés depuis les étapes de la conception et de la rédaction des résolutions des opérations de maintien de la paix jusqu'à leur déploiement et à leur retrait final.

Les restrictions en matière de ressources restent le défi le plus important à relever pour l'efficacité d'une opération de maintien de la paix. Cet état de faits sape le moral et l'enthousiasme des agents du maintien de la paix et la volonté politique des PFC. Par conséquent, les ressources doivent être suffisantes et prévisibles pour permettre de s'acquitter des tâches prescrites. En outre, une formation adéquate préalable au déploiement doit être une condition préalable de la mise en œuvre réussie de tout mandat.

Il faut mettre en place un processus plus large permettant de forger un consensus qui doit comprendre des négociations politiques au plus haut niveau des États Membres sur les questions difficiles de théorie, d'entrée, de sortie, de déploiement rapide, de ressources et des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le Nigéria appuie le renforcement du dialogue et des consultations entre la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix pour surmonter certains des défis clairement recensés auxquels doivent faire face les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Italie, qui sera le dernier orateur pour la séance de ce matin.

**M. Terzi di Sant'Agata** (Italie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous remercier sincèrement, Monsieur l'Ambassadeur İlkin, de m'avoir invité à prendre la parole ce matin, et plus particulièrement d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat extrêmement important sur le maintien de la

paix. Je voudrais également remercier sincèrement les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra pour leurs exposés détaillés. Je note que leurs remarques ont été d'une grande aide pour donner le ton de notre débat et que leur leadership dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'est révélé extrêmement utile.

En prenant la parole aujourd'hui, je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration que va faire le représentant de la République tchèque, au nom de L'Union européenne, en sa qualité de représentant du pays qui préside l'Union.

Le débat d'aujourd'hui nous permet de nous concentrer sur la manière de renforcer davantage l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'assurer une utilisation efficace de leurs ressources. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat ont tous pris des initiatives importantes, tandis que des instituts de recherche et des experts de renommée mondiale contribuent également à donner forme à nos opinions et nos propositions partagées.

Le débat, à ce jour, montre encore une fois l'importance que les États Membres attachent à cet effort visant à améliorer nos opérations de maintien de la paix et à structurer notre potentiel en matière de maintien de la paix. Tout cela apparaît aussi clairement dans les mentions qui ont été faites au projet « Nouveaux horizons ».

Mon gouvernement pense que le Secrétaire général doit en effet être encouragé à poursuivre les réformes visant à renforcer le Secrétariat et à le rendre plus efficace. Étant donné l'interconnexion croissante entre le maintien et la consolidation de la paix, la possibilité d'une force permanente d'application de l'état de droit pourrait être envisagée en se basant sur le modèle de la force de police permanente, dont le transfert à la Base de soutien logistique de Brindisi, en tant que centre opérationnel permanent pour une véritable force de police des Nations Unies, sera un premier pas stratégique dans le développement crucial d'une capacité de réponse rapide des Nations Unies.

Avec pratiquement 9 000 hommes et femmes déployés dans des missions dirigées ou autorisées par l'ONU, mon pays est l'un des principaux fournisseurs principaux parmi les pays européens et du Groupe des Huit (G-8) et il est également l'un des 10 principaux fournisseurs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il accueille et appuie activement de nombreuses initiatives et infrastructures, dont une que je voudrais mentionner, la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Nous avons également mis en place des programmes de formation et apportons d'autres types de contribution. Je voudrais parler d'une manifestation à l'intention des enfants dans les conflits armés, qui s'est tenue mardi dernier à Rome, et à laquelle ont assisté le Ministre des affaires étrangères, M. Frattini, le maire de Rome, M. Alemanno, la Secrétaire générale adjointe, M$^{me}$ Koomaraswamy, ainsi que d'autres participants. À cette occasion, nous avons suggéré un programme de formation commun avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) pour intégrer la protection des enfants aux mandats de maintien de la paix. Nous espérons sincèrement que ce nouveau programme intitulé « See the light » donnera des résultats dans les mois à venir.

Une meilleure coordination est nécessaire entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de ressources financières. Dès que le mandat est défini, ceux à qui l'on a fait appel pour œuvrer sur le terrain doivent être pleinement intégrés. Si la responsabilité principale de définir les mandats et les objectifs d'une mission incombe au Conseil de sécurité, la définition des tâches, des ressources et des concepts opérationnels doivent également tenir compte du niveau d'expertise des pays fournisseurs de contingents et de ressources essentielles. Comme cela a été répété à de nombreuses reprises au cours de notre débat, le rapport Brahimi (S/2000/809) recommandait une définition des mandats en deux étapes : premièrement, définir les objectifs; et deuxièmement, définir en commun avec les pays fournisseurs les détails opérationnels. C'est une idée que nous devons à nouveau étudier dans le cadre du projet « Nouveaux horizons ».

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales est un autre aspect absolument fondamental. L'expérience de l'Union européenne au Tchad, par exemple, nous a enseigné qu'une stratégie commune peut effectivement être mise en œuvre même dans une situation de transition très complexe.

La vaste majorité des missions de maintien de la paix est déployée en Afrique, et il est donc indispensable que l'ONU et l'Union africaine aient une vision commune. La dimension régionale et la prise en main par la région doivent être appuyées et encouragées. Beaucoup a été fait dans ce domaine. Le

groupe mixte ONU-Union africaine, créé il y a quelques mois, a formulé plusieurs recommandations importantes qui pourraient être mises en œuvre avec pragmatisme. Par exemple, pour les missions dirigées par l'Union africaine sous l'égide de l'ONU, nous devons appuyer les capacités de gestion de crise, contribuer à la viabilité dans tous les aspects et fournir un meilleur appui financier. En particulier, nous pourrions y parvenir en assurant une plus grande certitude et prévisibilité des ressources et une meilleure coordination entre les organes de prise de décision, au niveau aussi bien de l'ONU que des organisations régionales.

Présidant le Groupe des Huit (G-8), mon pays axe actuellement son attention sur les aspects relatifs au maintien de la paix. Nous nous sommes activement employés à honorer les engagements pris par les dirigeants du G-8 à Sea Island et Hokkaido pour renforcer les capacités et les structures du maintien de la paix, en particulier dans les pays africains, à l'appui du principe de la prise en main nationale. Un rapport sera prochainement rendu public conformément aux orientations proposées par la déclaration adoptée par les Ministres des affaires étrangères du G-8, vendredi dernier à Trieste, qui met l'accent sur le développement des composantes de police, la promotion de l'état de droit et la formation.

Dans ce cadre, je voudrais également mentionner le Centre d'excellence pour les unités policières chargées de la stabilité, à Vicence (Italie), qui a été créé par les pays du G-8. Ce centre a formé 2 500 agents de police, dont 1 000 agents africains, en seulement quatre ans. Le Centre coopère de plus en plus activement avec l'ONU.

En tant qu'organisation mondiale, l'ONU a besoin de structures logistiques à la fois efficaces et souples, garantissant des économies d'échelle et une utilisation rationnelle des ressources. La Base de soutien logistique des Nations Unies, dont l'Italie a toujours appuyé le renforcement, s'avère un élément clef pour améliorer l'appui logistique aux niveaux international et régional. Dans cet esprit, mon gouvernement appuie les propositions visant à consolider les efforts de renforcement des capacités africaines, y compris grâce à la création de centres régionaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. J'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 15.*